

Plan de relance

**Rapport soumis au vote
de l'Assemblée régionale
les 9 et 10 juillet 2020**

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Plan de relance	

Rapporteur :

Madame Christelle MORANÇAIS

Résumé :

La pandémie de virus COVID-19 a provoqué une crise sanitaire mondiale d'une ampleur exceptionnelle.

Depuis le début de l'épidémie, le Conseil régional a cherché à être utile en agissant vite pour mettre en place des actions concrètes et concertées qui répondent aux besoins identifiés par les acteurs sanitaires et sociaux, économiques, éducatifs ou associatifs. C'est ainsi qu'il a adopté, dès le mois de mars, les premières mesures d'un plan d'urgence de plus de 143M€ décliné en 5 volets (économie, santé/solidarité, enseignement/formation, transports, recherche/innovation). Il a ensuite accompagné l'ensemble des acteurs publics et privés dans la période de déconfinement et de reprise de l'activité.

Avec la reprise de l'activité vient le moment de la relance de notre économie. Le Conseil régional souhaite être au rendez-vous de ce nouveau défi et mobiliser l'ensemble des moyens humains, financiers et techniques dont il est capable.

Dans ce cadre, le plan de relance s'articule autour de 145 mesures pour PROTEGER, SOUTENIR et ACCELERER. Il vise 6 grandes priorités : l'emploi, l'économie, la jeunesse, la solidarité, la santé et la croissance verte.

Ce plan de relance est le résultat de la large consultation (ensemble des groupes politiques représentés au sein du Conseil régional, exécutifs locaux, CESER, Conférence sociale régionale, filières économiques en lien avec l'Etat, Chambres consulaires, syndicats et organismes patronaux, conférence régionale consultative de la Culture, etc.) lancée dans un laps de temps très court et qui a permis d'identifier les attentes d'un grand nombre d'acteurs du territoire ligérien.

Avec ses 145 mesures, la Région fait le choix d'agir vite et fort afin de provoquer un rebond le plus rapide possible de l'économie ligérienne.

En termes financiers, le plan de relance représente un effort financier massif de 332 millions d'euros pour la Région, à la hauteur des enjeux de la relance de l'économie régionale et du poids du budget du Conseil régional en Pays de la Loire.

Territoires concernés :

Région des Pays de la Loire,

Le plan de relance et ses 145 mesures sont présentés dans l'annexe 1.

Ce dossier sera présenté en Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale du 6 juillet 2020.
Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche du 6 juillet 2020.
Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion du 6 juillet 2020.
Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme du 6 juillet 2020.
Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Transports, mobilité, infrastructures du 6 juillet 2020.
Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement du 6 juillet 2020.
Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités du 6 juillet 2020.
Ce dossier sera transmis pour information à la Commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer du 6 juillet 2020.

En conclusion, je vous propose que le Conseil régional :

APPROUVE
le Plan de relance du Conseil Régional joint en Annexe 1.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

Plan de relance

-

3 objectifs, 6 priorités, 145 mesures

-

Session des 9 et 10 juillet 2020

La **pandémie de virus COVID-19**, apparu fin 2019 dans la province chinoise de Hubei, a provoqué une **crise sanitaire mondiale d'une ampleur exceptionnelle**. Plus de 500 000 morts dans le monde et près de 30 000 morts en France sont déjà à déplorer. En Pays de la Loire, où le virus a pourtant moins circulé que dans d'autres régions françaises, l'Agence Régionale de Santé (ARS) comptabilisait cependant, fin juin, le **triste bilan de 467 décès à l'hôpital et 312 décès en établissements médico-sociaux**.

Au plus fort de la crise, une **mobilisation exceptionnelle** des services de l'Etat, des collectivités locales, du monde économique, de la société civile et du secteur associatif et bénévole s'est mise en place, **libérant des énergies locales** qui ont permis des **initiatives de proximité remarquables** qui ont souvent pallié les lourdeurs constatées et douloureusement ressenties de notre système institutionnel excessivement centralisé et bureaucratique.

Le Conseil régional, pour sa part, a cherché, depuis le début de l'épidémie, à **être utile en agissant vite** pour mettre en place des **actions concrètes et concertées** qui répondent aux besoins identifiés par les acteurs sanitaires et sociaux, économiques, éducatifs ou associatifs. C'est ainsi qu'il a adopté, dès le mois de mars, les premières mesures d'un **plan d'urgence de plus de 143 M€** décliné en **5 volets** (économie, santé/solidarité, enseignement/formation, transports, recherche/innovation). Il a ensuite accompagné l'ensemble des acteurs publics et privés dans la **période de déconfinement** et de **reprise de l'activité**.

A la lumière de cette crise, et même si le recul nécessaire sur cette période hors-norme manque sans doute encore, le Conseil régional identifie d'ores et déjà **4 grands enseignements** qui sont autant de lignes de force qui devront guider l'action publique dans les mois et années qui viennent :

- La nécessaire **refondation de notre système de santé** dont on a pu mesurer les failles et les carences à la faveur de la crise du coronavirus. Moins de bureaucratie, plus de responsabilités locales, une attention plus forte aux besoins des territoires et une meilleure considération des professionnels de santé en seront certainement des axes majeurs ;
- L'attention aux **solidarités intergénérationnelles**, et en particulier à **nos séniors**, qui n'ont pas été traités avec l'attention et la dignité qui convient durant cette crise. Une **nouvelle ambition collective** pour notre **politique en faveur du grand âge** est indispensable ;
- La nécessité de **renforcer les libertés locales** en faisant, enfin, dans notre pays, le choix trop longtemps différé d'un **nouvel acte ambitieux de décentralisation. Faire confiance aux territoires !** Tel doit être le fil rouge de cette réforme dans un pays dont le système institutionnel reste singulièrement parisien, centralisé, rigide et bureaucratique comme la crise l'a suffisamment démontré. Le Conseil régional des Pays de la Loire, comme il l'a indiqué sans succès au Gouvernement depuis le début du mandat, est prêt à prendre davantage de responsabilités en matière d'**emploi** (avec la régionalisation complète du service public de l'emploi et l'autorité sur Pôle emploi), de **développement économique** (avec le transfert de la

totalité de la compétence économique et des effectifs en région), de **transports** (avec notamment un renforcement du poids des collectivités locales au sein du Grand Port maritime de Nantes-Saint-Nazaire), de **transition écologique** (eau, économie circulaire, rénovation énergétique des bâtiments, etc.), de **santé**, de **fonds européens** (en revenant sur les choix récents effectués par le Gouvernement en matière de partage de responsabilités entre l'Etat et les régions pour la gestion du FSE, du FEAMP et du FEADER) ou encore de **culture**. Cette réforme devrait être assortie d'un **renforcement de l'autonomie fiscale des Régions** qui est aujourd'hui quasiment inexistante et qui devrait pourtant constituer le cœur d'un **pacte démocratique responsable et lisible** pour nos concitoyens ;

- Le défi de la **souveraineté économique** enfin, la crise du COVID-19 ayant souligné à l'envie **les fragilités inquiétantes d'approvisionnement et de logistique des économies occidentales**. Sans naïveté, avec lucidité, il nous faut **réduire patiemment nos dépendances excessives, sécuriser les chaînes de valeur** de nos **filières économiques stratégiques** et **reconquérir notre puissance industrielle**. A la place qui est la sienne, le Conseil régional y travaillera avec détermination et constance dans les mois et les années à venir avec l'objectif d'accélérer la transition vers une **économie toujours plus décarbonée, digitalisée, industrielle, circulaire et solidaire**.

*

Avec la reprise de l'activité vient **le moment de la relance de notre économie**.

Le Conseil régional souhaite être **au rendez-vous de ce nouveau défi**.

Il mobilisera **l'ensemble des moyens humains, financiers et techniques** dont il est capable.

Au cours des dernières semaines, il a lancé **une large consultation** (ensemble des groupes politiques représentés au sein du Conseil régional, exécutifs locaux, CESER, Conférence sociale régionale, filières économiques en lien avec l'Etat, Chambres consulaires, syndicats et organismes patronaux, conférence régionale consultative de la Culture, etc.) qui lui ont permis, dans un laps de temps très court, d'**identifier les attentes** et d'**élaborer les premières mesures** de son plan de relance.

Le **plan de relance de la Région**, soumis au vote de l'assemblée régionale, s'articule ainsi autour de **3 grands objectifs** : « **PROTEGER, SOUTENIR, ACCELERER** » :

I/ PROTEGER les Ligériens ;

II/ SOUTENIR l'économie ligérienne pour résister, rebondir et reconquérir ;

III/ ACCELERER encore davantage nos efforts dans deux domaines : la santé et la croissance verte.

Il est articulé autour de **6 priorités** : **l'emploi, l'économie, la jeunesse, la solidarité, la santé et la croissance verte**.

Il représente au total **332 M€**. Il se traduit, à l'occasion de ce budget supplémentaire (BS), par l'ouverture, d'une part, de **près de 148,45 M € d'autorisations budgétaires nouvelles (115,2 M€ d'AP en investissement et 33,25 M€ d'AE en fonctionnement)**, d'autre part, par l'inscription de **crédits de paiements supplémentaires hors AP de 60,3 M€** et par des **aides à la trésorerie de 123,1 M€**.

Au cours des 12 prochains mois, la seule commande publique de travaux du Conseil régional devrait s'élever à **182 M€ de travaux** sous maîtrise d'ouvrage directe de la Région ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée à son agence régionale économique, Solutions&Co. Elle constituera un vecteur puissant de soutien à la filière BTP régionale.

Entre le budget primitif (BP 2020) voté en décembre 2019 et le présent budget supplémentaire (BS 2020), le **budget de fonctionnement** en crédits de paiement (CP) de la Région **augmentera de 24 M€** et le **budget d'investissement** de **100 M€** passant de 479 M € à **579 M€** (+ 21%). Dans un contexte de **forte baisse des recettes** liée à la crise (évaluée à ce stade de l'année à **- 48 M€**), il en résulte une nette **dégradation de l'épargne brute** de la Région (passage de 232 M€ au BP 2020 à **157 M€** au BS 2020) et une **forte augmentation de l'emprunt régional**, ce dernier passant d'une prévision de 237 M€ au BP 2020 à **355 M€** au BS 2020, soit une hausse de **118 M€** (+ 50%). La **capacité de désendettement (CDD)** de la collectivité, qui s'établissait à **4,8 années** au compte administratif (CA) 2019 devrait s'établir en exécution du budget 2020 **entre 9 et 10 années** selon les prévisions disponibles à date.

C'est donc un **effort financier massif** que consent la Région, **à la hauteur des enjeux de la relance de l'économie régionale** et du poids du budget du Conseil régional en Pays de la Loire. La Région fait **le choix d'agir immédiatement et très fortement** pour tenter de provoquer **un choc de reprise et un rebond le plus rapide possible de l'économie ligérienne**. Cette stratégie n'est rendue accessible que grâce à la **stratégie de gestion financière rigoureuse** (économies et diminution du rythme des dépenses de fonctionnement ; baisse continue de l'emprunt régional ; début de baisse du stock de dettes de la Région) menée **avec constance** par la majorité régionale depuis le début du mandat, comme le démontre les résultats financiers du CA 2019. **Ce sont les efforts consentis hier qui permettent une réponse budgétaire forte aujourd'hui.**

Dans les semaines et les mois à venir, l'action de la Région restera guidée, comme depuis le début de la crise, par **4 grands principes** :

- **Réactivité et agilité** : c'est pourquoi la Région, après l'adoption de son plan d'urgence dès le début de la période de confinement, souhaite **adopter sans tarder un premier train de mesures avant l'été** afin que nos outils soient **pleinement opérationnels dès la rentrée de septembre**. Face à une crise sans précédent, **la capacité à agir vite et fort est essentiel** ;
- **Progressivité** : pour autant, chacun mesure bien que les différentes réponses à la crise doivent s'inscrire dans des **temporalités adaptées**. Certaines réponses appellent des **mesures immédiates**, d'autres nécessiteront des **concertations plus approfondies** (CPER et fonds européens 2021-2027). D'autres enfin, **plus structurelles**, prendront plus de temps pour se mettre en place et produire leurs fruits (actions de relocalisation d'activités stratégiques, etc.). La Région utilisera donc ses prochaines **sessions d'octobre** et de **décembre** pour compléter progressivement les premières mesures de son plan de relance ;
- **Pragmatisme et humilité** : conformément à ce qu'elle a fait depuis le début de la crise, la Région souhaite agir avec **pragmatisme**. Elle utilisera les prochaines sessions et commissions permanentes pour continuer à **adapter, modifier, corriger le cas échéant ses outils de politique publique**. Dans une crise totalement inédite, il ne peut y avoir aucune certitude définitive. **Il faut s'adapter en permanence** ;
- **Coopération** : comme elle l'a fait depuis le début de crise, la Région entend **agir conjointement avec l'ensemble des acteurs régionaux** : Etat, collectivités territoriales et forces vives de la Région. **Seule, la Région ne peut pas réussir** : elle n'en a pas les moyens, ni humains ni financiers. Face à l'ampleur des défis à relever, il faut donc une **action complémentaire de**

tous les acteurs publics et privés et favoriser les coopérations interrégionales à l'échelle du Grand Ouest. C'est ce principe qui anime le Conseil régional. C'est à ce prix que notre action collective sera efficace.

*

Table des matières

I/ PROTEGER

1/ Aider les Ligériens les plus fragiles :

- *Pérenniser le Fonds régional « Pays de la Loire PRECARITE »*
- *Lutter contre le décrochage scolaire*
- *Aider les jeunes et les étudiants en difficultés*
- *Soutenir les chefs d'entreprises en difficultés*

2/ Soutenir le pouvoir d'achat des Ligériens :

- *Fiscalité régionale : pas d'augmentation d'impôt en 2020 et 2021*
- *Transports régionaux : gel des tarifs régionaux sur réseau ALEOP pendant un an*
- *Lycées : gratuité des manuels scolaires et aide aux familles des lycéens boursiers*

3/ Protéger les salariés et aider les demandeurs d'emploi à se former :

- *Innover et digitaliser l'offre régionale de formations*
- *Accompagner la reprise des formations*
- *Lancer le dispositif « Former plutôt que licencier »*
- *Massifier l'offre de formation régionale pour lutter contre le chômage*
- *Favoriser la mobilité et sécuriser le pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi*
- *Se mobiliser pour l'emploi des jeunes*
- *Mener la bataille de l'emploi sur tous les territoires*
- *Soutenir notre appareil régional d'apprentissage*

II/ SOUTENIR

1/ Accompagner la reprise d'activité des entreprises :

- *Accompagner le redémarrage des entreprises*

2/ Assurer le besoin de financement des entreprises :

- *Besoin en trésorerie - liquidité*
- *Besoins en fonds propres et quasi-fonds propres – solvabilité*

3/ Protéger notre économie de proximité :

- *Tourisme*
- *Commerce*
- *Agriculture et Pêche*
- *Secteur culturel, sportif et associatif*

4/ Relancer la dynamique entrepreneuriale :

- *Favoriser la création d'entreprises sur tous les territoires de Pays de la Loire*

5/ Soutenir l'économie régionale grâce à l'investissement public :

- *L'intervention directe du Conseil régional*
- *Une aide exceptionnelle de 50 M€ pour soutenir l'investissement du bloc communal*
- *La relance via le CPER et les fonds européens 2021-2027*

7/ Accélérer la digitalisation de l'économie ligérienne :

- *Achever le déploiement de la fibre en Pays de la Loire*
- *Accompagner les collectivités locales dans leur transformation numérique*
- *Accélérer la digitalisation des entreprises ligériennes*
- *Sécuriser nos pratiques, nos infrastructures et nos données*
- *Lancer un plan d'accompagnement à la montée en puissance du télétravail*
- *Mailler le territoire régional en tiers lieux numériques*

8/ Innover pour renforcer la compétitivité de nos filières stratégiques ou émergentes :

- *Capter davantage de financements nationaux et européens pour la recherche ligérienne*
- *Développer les collaborations public-privé en matière de recherche*
- *Soutenir la R&D des entreprises ligériennes dans les filières d'excellence et d'avenir de l'économie ligérienne*
- *Soutenir les démarches de R&D collaboratives des TPE et PME ligériennes*

9/ Miser sur l'international pour rebondir :

- *Défendre et développer nos parts de marchés à l'international*
- *Réinvestir l'export proche*
- *Anticiper les nouveaux défis stratégiques du commerce international de demain*

10/ Relocaliser et réduire les fragilités logistiques et d'approvisionnement :

- *Identifier les enjeux stratégiques des différentes filières régionales*
- *Encourager les actions collectives entre les donneurs d'ordre et les écosystèmes de sous-traitants ligériens*
- *Apporter un diagnostic individualisé aux entreprises*
- *Accompagner les projets de relocalisation dans nos filières stratégiques et accélérer la reconquête industrielle de nos territoires*
- *Développer nos infrastructures stratégiques de transport*

III/ ACCELERER

1/ La santé :

- *Accélérer le déploiement de la télémédecine et des équipements numériques*
- *Soutenir les projets structurants d'équipements hospitaliers*
- *Renforcer l'offre de soins sur tous les territoires de la Région*
- *Consacrer un effort spécifique en faveur des formations sanitaires et sociales régionales*
- *Poursuivre la mobilisation régionale sur la thématique Alimentation/Santé/Environnement*

2/ La croissance verte :

- *Mobiliser l'épargne des Ligériens vers la croissance verte des Pays de la Loire*
- *Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments*
- *Accélérer la reconquête de la qualité de l'eau et valoriser la biodiversité*
- *Accélérer le déploiement des nouvelles énergies décarbonées*
- *Accélérer le développement de l'économie circulaire*
- *Accélérer le développement des mobilités durables*

PROTÉGER les Ligériens

I/ PROTEGER

Depuis le début de la crise, le Conseil régional a cherché à développer des **actions** en direction de nos **concitoyens les plus fragiles** qui ont été frappés encore plus durement durant la période de confinement. Malgré la reprise, les besoins resteront très importants dans les mois à venir. Le Conseil régional **souhaite être à la hauteur de notre devoir collectif de solidarité** envers les plus démunis.

Le Conseil régional souhaite également développer un **effort tout particulier** en direction de la **jeunesse** dont la crise ne doit pas pénaliser les chances de **réussite scolaire** et d'**insertion professionnelle**. Ce sera **un grand défi des mois à venir**.

La Région **soutiendra la demande** en **protégeant le pouvoir d'achat des Ligériens**. Elle prendra des **mesures fortes** dans les champs de compétences qui sont les siens (fiscalité régionale, tarification des transports, aide aux familles des lycéens).

Enfin, il faut nous préparer à mener, plus que jamais, dans les semaines qui viennent, le **combat pour l'emploi**. Face à **l'augmentation prévisible du chômage** dans les mois à venir, il faut **adapter nos dispositifs** dès maintenant pour **protéger les salariés, éviter les licenciements** autant que faire se peut, **utiliser le levier de la formation** pour **faciliter les reconversions** et **permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver un travail rapidement**.

1/ Aider les Ligériens les plus fragiles :

La crise sanitaire a particulièrement touché **les plus démunis**. Les contacts permanents avec les différentes associations caritatives soulignent combien l'impact de la crise pourrait avoir des conséquences dramatiques dans les mois qui viennent pour **nos concitoyens les plus fragiles**. Il convient donc plus que jamais de les soutenir. Dans ce cadre, **les mesures d'urgence** initiées en mars dernier par le Conseil régional pour répondre à la crise sanitaire, qui ont montré leur efficacité, **doivent être prolongées et amplifiées**.

Par ailleurs, les **jeunes** ont également été particulièrement impactés par cette crise sanitaire. Elle a en effet souvent affecté leur apprentissage scolaire, accroissant de manière substantielle le risque de **décrochage scolaire**. Cette crise a également renforcé **les difficultés que certains jeunes ou étudiants** peuvent rencontrer. Dans ce contexte, Le Conseil régional souhaite se mobiliser et adopter des mesures ciblées pour **aider les jeunes et les étudiants en difficulté**.

Ce sont enfin les **chefs d'entreprises**, frappés directement par la crise, que le Conseil régional souhaite également aider et accompagner en leur apportant un soutien spécifique **au travers des réseaux d'aide et de soutien aux entrepreneurs en difficulté**.

Dans le cadre de son plan de relance, le Conseil régional se propose de :

- **Pérenniser le Fonds régional « Pays de la Loire PRECARITE » :**

Au cœur de la crise, **un million d'euros** a été mobilisé par la Région des Pays de la Loire pour soutenir les associations qui œuvrent chaque jour auprès des plus fragiles.

Le Conseil régional se propose de poursuivre cet engagement **en faveur des plus démunis** (distribution alimentaire, aide au logement, accompagnement des personnes en difficulté, lutte contre les violences faites aux femmes ou intrafamiliales, etc.) et de **tripler la dotation de ce fonds**.

- ✓ **Mesure n°1** : le Conseil régional se propose de **trippler le Fonds Précarité pour le porter de 1 à 3 M €** afin de **soutenir les associations** qui œuvrent auprès des plus démunis en matière, notamment, d'aide alimentaire, d'hébergement d'urgence ou encore de violences intrafamiliales.

- **Lutter contre le décrochage scolaire** :

Malgré la **mobilisation exemplaire des équipes pédagogiques**, le confinement déclenché en raison de la crise sanitaire et la fermeture temporaire des établissements ont pu conduire à accentuer **les difficultés scolaires rencontrées par les jeunes en situation de fragilité** voire générer ou accentuer **des situations de décrochage** et de **rupture avec le milieu scolaire**.

La Région, qui exerce la compétence de coordination des actions en matière d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire, entend se mobiliser pleinement **pour soutenir les élèves mis en difficulté par la crise sanitaire et prévenir les situations de décrochage**.

A ce titre, le Conseil régional se propose de :

- ✓ **Mesure n°2** : Organiser, en lien avec le Rectorat, des **actions de soutien scolaire pendant l'été** et à la **rentrée scolaire**. Le Conseil régional apportera son **appui au dispositif des « vacances apprenantes »** déployé par l'Etat en mobilisant ses équipes régionales pendant l'été pour l'ouverture et la maintenance des lycées régionaux concernés par l'opération. La Région facilitera ainsi **l'accueil de petits groupes de jeunes dans les établissements volontaires sur les périodes du 6 au 10 juillet** et du **24 au 29 août**, afin de permettre à ces jeunes de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire ou la poursuite de leur parcours. Par ailleurs, en **partenariat étroit avec le Rectorat et les équipes pédagogiques des lycées**, le Conseil régional débloquera une enveloppe de **200 000 €** pour permettre aux **associations de soutien scolaire** de venir appuyer le corps professoral dans les actions de **raccrochage scolaire** qui seront déployées **entre septembre et la Toussaint** après l'évaluation de la situation de chaque lycéen qui sera organisée par les équipes pédagogiques à la rentrée.
- ✓ **Mesure n°3** : Organiser exceptionnellement en 2020 un **3^{ème} appel à projets « actions innovantes pour les jeunes en difficulté dans leur établissement »** (budget supplémentaire de **40 000 €**) en plus des deux par an habituels. Les projets de prévention des situations de **décrochage scolaire** en lien avec le COVID-19 pourront être présentés par les établissements dès le mois de juillet.
- ✓ **Mesure n°4** : **Poursuivre la politique de prêts de matériels informatiques** dans les lycées qui a vu, pendant le confinement, le **prêt de 500 PC aux élèves en difficulté** des lycées publics. Afin de poursuivre cette initiative et de l'élargir aux lycées privés de la Région, la Région procédera à l'acquisition d'environ **un millier d'ordinateurs de prêt supplémentaires** pour un budget de **540 000 €**.
- ✓ **Mesure n°5** : Organiser, à la rentrée, un **retour d'expérience** avec le Rectorat, la DRAAF, les têtes de réseau des établissements privés (URADEL/AREPLA/MFR), les proviseurs, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves pour **capitaliser sur les nouvelles modalités pédagogiques** (enseignement à distance, utilisation de supports numériques, recours à l'ENT e-lyco, etc.) qui ont progressé pendant la crise. Les

conclusions alimenteront le lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) du Conseil régional sur le « lycée du futur »** au second semestre 2020, doté de **500 000€**.

- ✓ **Mesure n°6** : Soutien exceptionnel de **450 000€** aux **3 universités (Nantes, Angers, Le Mans)** pour soutenir **l'enseignement à distance** (ex : renforcement de l'abonnement des lignes à très haut débit, etc.), **l'ingénierie pédagogique innovante** des formations et le **besoin des étudiants en équipements informatiques** (ordinateurs portables, clefs 4G, etc.).
- ✓ **Mesure n°7** : Soutenir le réseau des **écoles de production**, affaibli financièrement par la crise sanitaire, en lui allouant une enveloppe de **240 000 €**. Il s'agit de **préserver cet outil de formation et d'éducation innovant et pertinent pour les publics décrocheurs**. Le Conseil régional mettra par ailleurs en place une **aide incitative** pour encourager le développement du nombre de places en écoles de production en Pays de la Loire.

- **Aider les jeunes et les étudiants en difficultés** :

Pour éviter que les **jeunes** et les **étudiants** soient trop fortement pénalisés par la crise, le Conseil régional entend s'engager à leurs côtés :

- ✓ **Mesure n°8** : Création d'une **plateforme de jobs d'été** pour les **jeunes et étudiants**, pilotée par l'Agence régionale économique Solutions&Co *via* un module spécifique de sa plateforme « solutions-emploi-paysdelaloire ».
- ✓ **Mesure n°9** : Lancer pendant **l'été** et à la **rentrée** un « **orientation tour** » en mobilisant de manière renforcée notre **flotte d'orientibus** pour toucher le maximum de jeunes. Pendant la saison estivale, les orientibus participeront en particulier à des étapes du « **Big Tour** » sur le littoral, organisé **par BPI France**, en lien notamment avec les réseaux de la **French Fab** et de la **French Tech** pour **faire découvrir tout le savoir-faire entrepreneurial français**. Le 26 août 2020, l'orientibus sera également présent sur une **opération « quartiers d'été »** en partenariat avec l'Etat, dans un **quartier prioritaire à Laval** pour favoriser la rencontre entre publics (adolescents/jeunes adultes) au travers **d'échanges avec des professionnels et d'anciens apprentis**.
- ✓ **Mesure n°10** : Création, à compter de septembre, sur le site du Conseil régional « **choisirmonmétier** », d'un **nouveau module « choisirmonstage-paysdelaloire.fr »** pour aider les **collégiens, lycéens et étudiants** à trouver des stages auprès des entreprises. **2500 offres de stages** seront ainsi mises à disposition.
- ✓ **Mesure n°11** : **Doublement du Fonds Social pour les Lycéens (FSL)** pour permettre aux proviseurs et à leurs équipes pédagogiques et médico-sociales de prévenir, au plus près du terrain, les **situations de difficulté des lycéens et de leurs familles**. Le Conseil régional votera en conséquence un **abondement de 630 000 €** au FSL pour le porter à **plus de 1,2 M€** en 2020.
- ✓ **Mesure n°12** : Le Conseil régional renforcera financièrement son **partenariat avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ)**, pour le porter à **150 000 €** afin de développer des actions d'accompagnement des jeunes dans leur démarche de **logement** et mettre en place des **solutions d'hébergement temporaire des jeunes chez l'habitant (HTH) en milieu rural**, à proximité des entreprises (8 nouveaux

territoires couverts en région après le succès de la première expérimentation menée entre 2017 et 2019).

- ✓ **Mesure n°13** : Mise en place d'un **Pass jeune TER à 29€ par mois**, disponible en juillet et août, valable en Pays de la Loire et sur tout le réseau TER de la France métropolitaine. Il permettra aux **jeunes de 12 à 25 ans inclus** de voyager librement pendant la saison estivale sur l'ensemble du réseau TER à prix réduit.
- ✓ **Mesure n°14** : utiliser le **epass jeunes, en l'élargissant aux étudiants**, pour, à la fois, soutenir le **pouvoir d'achat des jeunes et des étudiants** et soutenir **les secteurs culturel et sportif** :
 - **Prolongation de la validité du epass d'un an** pour les jeunes qui l'ont acheté pour l'année 2019-2020 ;
 - **Paiement en 2020 des « epass festival » réservés cette année** : « payez maintenant, consommez demain ». De leur côté, les festivals seront remboursés dès cette année des places réservées afin de soutenir leur trésorerie (**200 000 €**) ;
 - **Doublement des valeurs culturelle et sportive du epass jeunes** pour la saison 2020-2021 (**600 000 €**) ;
 - **Elargissement du epass aux étudiants (450 000 €)**.
- **Soutenir les chefs d'entreprises en difficultés** :

Dans cette période difficile, les chefs d'entreprise, directement impactés par la crise sanitaire, peuvent avoir besoin d'un **soutien**, d'une **écoute** ou d'un **appui**.

A cet effet, le Conseil régional se propose de :

- ✓ **Mesure n°15** : **Soutenir**, à hauteur de **20 000 €** les **dispositifs d'écoute des chefs d'entreprise en difficultés**. Afin de répondre aux difficultés (isolement, solitude, incertitudes, difficultés économiques, etc.), la Région poursuivra son **soutien à l'action menée par l'association « Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë »** (APESA). Elle permet aux chefs d'entreprises de bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement *ad hoc*. La Région soutiendra également la création d'un **Groupement de Prévention Agréé** en Pays de la Loire, en partenariat avec la **CPME**, pour anticiper les procédures collectives. Le Groupement de Prévention Agréé est une association loi 1901 mobilisant un réseau de bénévoles, experts dans les domaines de l'entreprise.
- ✓ **Mesure n°16** : **Prolonger le numéro vert de la Région** mis en place le 10 mars dernier. Depuis lors, il a réceptionné plus de **7200 appels** et totalise **532 heures de conversation** grâce à une mobilisation exemplaire de près de **90 agents de la collectivité** depuis plus de **3 mois**. Compte tenu de l'intérêt marqué des chefs d'entreprises pour cette plateforme, y compris dans cette période de reprise et de relance de l'économie, il est proposé de **pérenniser ce service** au second semestre 2020 en l'ouvrant plus globalement aux thématiques de la relance économique et non uniquement aux sujets de crise. Cette **plateforme téléphonique régionale** permettra de fournir un premier niveau de réponse aux entrepreneurs : accueil, écoute,

orientation vers les outils et acteurs adaptés à leur situation. Elle est complétée par la **boîte mail « eco-coronavirus@paysdelaloire.fr »** qui a réceptionné plus de **3000 demandes** depuis le début de la crise.

2/ Soutenir le pouvoir d'achat des Ligériens :

Face aux difficultés rencontrées par de nombreux Ligériens à la suite de la crise sanitaire, le Conseil régional souhaite se mobiliser et **adopter des mesures de nature à soutenir directement le pouvoir d'achat des Ligériens**. En complément des mesures économiques de soutien à l'offre, elles viendront **dynamiser la demande** dans la période de reprise économique.

Le Conseil régional souhaite ainsi prendre des **mesures concrètes** dans le **champ des compétences qui sont les siennes** :

- **Fiscalité régionale :**

- ✓ **Mesure n°17** : le Conseil régional maintiendra la politique fiscale pour laquelle il s'est engagé depuis le début du mandat. Malgré la dégradation de la situation financière de la Région en raison de la crise du COVID-19, elle s'engage à ce qu'il n'y ait pas **d'augmentation d'impôts régionaux en 2020 et 2021. Le tarif de la taxe sur les cartes grises sera donc gelé**. Sur la base du rythme d'augmentation constaté de cette taxe sous le précédent mandat, cette mesure aura permis **une économie pour les Ligériens de 354 M€ entre 2016 et 2021**. Pour la seule année à venir (juillet 2020 – juillet 2021), l'économie pour les Ligériens représente environ **80 M€**.

- **Transports :**

- ✓ **Mesure n°18** : le Conseil régional appliquera un **gel des tarifs des transports publics régionaux pendant un an**, jusqu'à la mi-année 2021, sur l'ensemble du **réseau régional ALEOP** (train, lignes régulières autocar ainsi que sur les transports scolaires). Cela représente un effort de **1,2M€**.
- ✓ **Mesure n°19** : le Conseil régional versera **une aide aux abonnés des transports scolaires 2019-2020** de son **réseau ALEOP** (transports scolaires classiques ou *via* les lignes régulières) pour **compenser l'interruption des services de transports scolaires pendant la période de confinement**. Le Conseil régional dégagera une enveloppe de **3 M€** à l'appui de cette mesure.

- **Lycées :**

- ✓ **Mesure n°20** : le Conseil régional maintiendra la **gratuité des manuels scolaires pour l'ensemble des familles des lycéens des Pays de la Loire**. Afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles et de réduire les inégalités d'accès à la formation, la Région des Pays de la Loire a choisi, au-delà de ses obligations légales, d'**assurer la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens des réseaux publics et privés**. C'est plus de **15M€** qui sont dévolus à cette aide, permettant ainsi d'alléger la facture des frais liés à la scolarité des jeunes ligériens. C'est une mesure d'économie substantielle pour toutes les familles de lycéens à l'approche de la **rentrée scolaire 2020-2021**.

- ✓ **Mesure n°21** : Le Conseil régional versera **une aide de 100 € à toutes les familles de lycéens boursiers (40 000 familles)** pour compenser le surcoût de leur budget alimentaire pendant le confinement (interruption de la restauration scolaire) et soutenir leur pouvoir d'achat en 2020. Le Conseil régional prévoit une enveloppe de **4,1 M€** pour cette action.

3/ Protéger les salariés et aider les demandeurs d'emploi à se former :

Innover et digitaliser l'offre régionale de formations :

- ✓ **Mesure n°22** : **Revalorisation du taux de l'heure stagiaire dans les marchés publics régionaux** pour prendre en compte les **surcoûts de la formation à distance** des formations régionales. Cette mesure représente un budget de **2,1 M€**.
- ✓ **Mesure n°23** : **Accompagner les acteurs de la formation professionnelle** dans le renforcement des outils de **pédagogie à distance**. Il s'agira, d'une part, d'accélérer la conception de nouveaux contenus de formation faisant appel au numérique, aux réalités virtuelle et augmentée et, d'autre part, d'accompagner la professionnalisation des équipes pédagogiques, supports ou de management des organismes de formation. Cette mesure représente un budget de **400 000 €**.
- ✓ **Mesure n°24** : **Lancement d'un appel à projets (AAP) visant l'innovation pédagogique** sous toutes ses formes (numérique, réalité virtuelle et augmentée, approche par les situations de travail, métiers ou territoires spécifiques, équipements des apprenants, etc.) auquel pourront répondre les organismes de formation en partenariat avec les entreprises et les laboratoires de recherche. Cette mesure représente un budget de **1 M€**.

Accompagner la reprise des formations :

- ✓ **Mesure n°25** : **Revalorisation de l'heure stagiaire dans les marchés publics régionaux** pour prendre en compte les **surcoûts** liés à la mise en place, par les organismes de formation, des **mesures de prévention sanitaire**. Cette mesure représente un budget de **2,1 M€**.

Lancer le dispositif « Former plutôt que licencier » :

Ce dernier se déclinera de **deux façons** :

- ✓ **Mesure n°26** : **Abonder les comptes personnels de formation (CPF) des salariés dans les secteurs stratégiques de l'économie régionale** à partir d'un dialogue dans le cadre des **11 contrats d'objectifs sectoriels** avec les **OPCO**. Cette mesure prendra la forme d'un **partenariat innovant avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC)** – qui gère l'application « **Mon compte formation** » - et constituera **une première pour une Région en France**. Elle représente un budget de **3 M€** avec un objectif de **2000 salariés formés** et **1000 entreprises** bénéficiaires de la mesure.

- ✓ **Mesure n°27** : Signer un contrat d'objectifs sectoriel (COS) avec chacun des 11 OPCO sectoriels en concertation avec les fédérations professionnelles de branche représentées en région, le Préfet et le Recteur pour utiliser le levier de la formation dans les entreprises comme un outil permettant de protéger les salariés, de continuer à développer les compétences pendant la crise ou d'envisager les reconversions indispensables. Le Conseil régional consacrera **4,6 M€** à ce dispositif avec un objectif de **1154 entreprises bénéficiaires** et **2020 salariés formés**.

- **Massifier l'offre de formation régionale pour lutter contre le chômage :**
 - ✓ **Mesure n°28** : Augmenter l'offre régionale de formations pour être en capacité de faire face à la dégradation prévisible du marché du travail dès le second semestre 2020. Dans le cadre de ses marchés publics de formation et avec le concours du Pacte d'Investissement dans les compétences, le Conseil régional augmentera le nombre de places de formation pour les demandeurs d'emploi de plus de 20% par rapport à 2019 dès 2020. Le nombre de places sera ainsi porté à **33 500 en 2021** contre 26 849 en 2019. Cette mesure représente **10 M€ de commandes supplémentaires de formations** au second semestre 2020.

 - ✓ **Mesure n°29** : Abonder les comptes personnels de formation (CPF) des demandeurs d'emplois pour acheter individuellement des formations de niveau supérieur préparant à des métiers dans des secteurs stratégiques et/ou en tension. Cette mesure, qui concernera **350 demandeurs d'emplois**, prendra la forme d'un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – qui gère l'application « Mon compte formation » – et constituera une première pour une Région en France. Elle représente un budget de **1M€**.

- **Sécuriser le pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi en formation :**
 - ✓ **Mesure n°30** : compléter la rémunération publique des demandeurs d'emplois stagiaires de la formation professionnelle, dans un premier temps pour les métiers des secteurs du bâtiment, de l'industrie et du transport-logistique. Par ailleurs, en complément de la politique régionale de tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi sur le réseau régional des transports ALEOP et du soutien financier au plateforme départementale de mobilité solidaire, il est proposé de doubler le barème d'indemnisation des frais kilométriques des demandeurs d'emplois de ces trois secteurs. Au regard de l'évaluation de ce dispositif expérimental, il pourra être étendu en 2021 à d'autres secteurs de l'économie régionale. L'impact de ces deux mesures s'inscrivant dans le Pacte d'Investissement dans les compétences, représente un budget de **3 M€ supplémentaires** en année pleine (et 1,6 M€ en 2020) pour **2 400 bénéficiaires d'un complément de rémunération** (rémunération minimale de 850 € par mois contre 195€ à 667 € auparavant) et **1 700 bénéficiaires de la revalorisation des frais de transport (doublement de l'indemnité mensuelle de transport** : de 32,93€ mensuels à 65,86€ et de 53,36€ à 106,72€ selon que le lieu de stage se situe à plus de 15 km ou de 250 km du lieu d'habitation du stagiaire).

- **Se mobiliser pour l'emploi des jeunes :**

- ✓ **Mesure n°31** : le Conseil régional renforcera, en 2020, son **partenariat avec les 21 missions locales** en prévision de l'augmentation du **chômage des jeunes** lié à la crise sanitaire. Il **abondera l'enveloppe financière** attribuée aux missions locales pour atteindre un budget d'environ **3,5 M €** en 2020.

- **Mener la bataille de l'emploi sur tous les territoires :**

- ✓ **Mesure n°32** : mettre en place une enveloppe budgétaire de **1 M€** permettant **d'accompagner avec une grande réactivité les initiatives innovantes** (ex : soutien à la mise en place de plateformes de « prêt de main d'œuvre » locales) de **nos 18 CLEFOP au plus près du terrain** dans les **18 bassins d'emploi** de la Région.
- ✓ **Mesure n°33** : **mettre en place une plateforme régionale de « prêt de main d'œuvre »** pilotée par l'agence économique de la Région, **Solutions&Co**. Le prêt de main d'œuvre est une réelle opportunité pour des entreprises de secteurs différents ou similaires, de tailles différentes. Il permet à l'entreprise « prêteuse » **d'éviter le recours au chômage partiel ou au licenciement** entraînant des pertes de compétences et à l'entreprise « d'accueil » de répondre à une hausse ponctuelle de son activité ou de bénéficier d'un complément d'expertise d'une durée limitée sans augmenter durablement sa masse salariale.

- **Soutenir notre appareil régional d'apprentissage :**

L'Etat a fait le choix de **recentraliser**, à compter du 1^{er} janvier 2020, le **pilotage de la compétence apprentissage** auparavant confiée aux régions. Depuis 2016 et la tenue au tout début du mandat du **Grenelle de l'apprentissage**, la Région avait pourtant enclenché une **dynamique exceptionnelle** en matière d'apprentissage en Pays de la Loire qui l'a conduit à être la 1^{ère} région en nombre d'apprentis au 31 décembre 2019, date du transfert.

La Région a donc **fortement regretté ce choix de l'Etat**, d'autant que ce dernier n'a pas respecté la neutralité financière des transferts de compétence. En effet, malgré un dispositif voté dans le cadre du PLF pour 2020 après une mobilisation collective du Conseil régional et des parlementaires de la Région, la réforme a laissé un « **reste à charge** » financier non compensé de **5,7M€** pour la Région en 2020.

Avant la crise sanitaire, l'inquiétude sur les conséquences de la réforme du réseau des CFA régionaux, en particulier les CFA ruraux ou centrés sur des métiers rares, était déjà importante. Cette dernière est encore plus vive au vu des **effets potentiels de la crise du COVID-19** qui **pourrait casser la dynamique des dernières années** de la filière de l'alternance qui est une voie encore trop peu développée dans notre pays.

L'Etat a réagi en annonçant un **plan national en faveur de l'apprentissage** que le Conseil régional a salué. Bien qu'il ne s'agisse plus d'une compétence régionale, dans un esprit de responsabilité, le Conseil régional se mobilisera en 2020 et 2021 pour atténuer les effets de la crise sur notre appareil régional d'apprentissage, en dégageant **un soutien sous quatre formes** :

- ✓ **Mesure n°34**: Le Conseil régional versera aux **CFA** en 2020 **le solde non compensé par l'Etat à la Région de la réforme de l'apprentissage, soit 5,7M€.**
- ✓ **Mesure n°35**: Le Conseil régional mettra en place, en concertation étroite avec les acteurs régionaux, **un fonds de soutien aux CFA en difficulté** pour pallier la baisse des effectifs des CFA et préserver le maillage territorial de notre appareil de formation.
- ✓ **Mesure n°36**: Le Conseil régional a décidé de **proroger les subventions d'investissement au bénéfice des CFA des Pays de la Loire, afin de soutenir les projets en cours** dont l'avancement a pu être contrarié par la période de confinement liée à l'épidémie de COVID-19. Il s'agit de **sécuriser les centres dans une période de grande incertitude financière** et de leur permettre de **finaliser des opérations de travaux ou d'acquisition d'équipements**. Ce soutien s'élève à **1,3M€.**
- ✓ **Mesure n°37**: Pour répondre à la sollicitation des acteurs régionaux de l'apprentissage, dans le cadre de sa **compétence orientation** (la compétence apprentissage ayant été transférée depuis le 1^{er} janvier 2020 à l'Etat), le Conseil régional est prêt à envisager la **réouverture, au second semestre 2020, d'une bourse régionale de l'apprentissage.**

*

SOUTENIR l'économie régionale

II/ SOUTENIR

Avant d'être frappée par la crise du COVID-19, l'économie ligérienne enregistrait une **dynamique exceptionnelle** avec une **phase d'expansion très forte** qu'elle n'avait pas connue depuis longtemps.

Quelques statistiques permettent d'en juger :

- Les Pays de la Loire affichaient le **plus faible taux de chômage** des régions françaises. Avec **6,9 %** de la population active, la région atteignait son **niveau le plus bas depuis la crise de 2008** et restait bien en deçà du taux national de 8,1 % ;
- Fin 2019, la Région affichait le **plus haut niveau de croissance en termes de création d'entreprises depuis 10 ans (+23,7%)**. Tous les secteurs d'activités étaient concernés avec une progression marquée dans **l'industrie (+32,1%)** en cohérence avec la stratégie de **réindustrialisation** des Pays de la Loire ;
- Pour la 4^e année consécutive, la **baisse du nombre de défaillances d'entreprises s'était poursuivie** avec un recul plus marqué en Pays de la Loire (**-7,2%**) qu'en France (**-5,2%**) ;
- Les entreprises ligériennes avaient réalisé la **plus forte progression des dépenses de R&D en France métropolitaine (+ 19,1%** entre 2014 et 2017 pour une moyenne nationale de + 7,7%) ainsi que la **plus forte croissance des effectifs de chercheurs en entreprises** en France métropolitaine ;
- Entre 2016 et 2019, la **part des exportations ligériennes** était en **progression constante (+20%** sur les 4 dernières années). Les Pays de la Loire sont passés de 4,1% à 4,6% des exportations françaises, **progressant de la 11^{ème} à 9^{ème} place des régions exportatrices**. Elles représentaient **plus de 22 milliards d'euros. 66 000 emplois** dépendent de l'export (dont 23% des effectifs des PME régionales) ;
- Sur la même période (2016-2019), les **investissements étrangers ont augmenté de 29%** en matière de **création d'emplois** et de **9% en termes de projets**, plaçant la région des Pays de la Loire **en tête des régions de l'Ouest** s'agissant de la création d'emplois et de projets. En 2019, elle occupait la **7^{ème} place** des régions de France en part de **projets industriels**. Ceci conforte la prédominance de l'industrie dans l'économie ligérienne et son poids au niveau national.

Ces quelques statistiques rendent confiants sur la **vitalité de notre tissu économique**, son **potentiel de résilience** et la **capacité de nos entrepreneurs ligériens à surmonter la crise** pour retrouver le plus vite possible une **dynamique de croissance et de conquête**.

Mais le **choc est rude**.

Tous les secteurs économiques sont touchés avec **une réduction des capacités de production d'environ 40%**. Les dernières données communiquées par l'INSEE sont à ce titre saisissantes : en France comme dans les Pays de la Loire la **perte d'activité** est évaluée à **33% pendant les semaines de confinement** et demeure malgré un léger redressement à **21% depuis le 11 mai**. Si en France cette perte est plutôt liée aux services marchands, en Pays de la Loire c'est **l'industrie et la construction** qui y contribuent fortement en raison notamment d'une surreprésentation de grands donneurs d'ordres dans la **construction navale, l'aéronautique et l'automobile**, trois secteurs fortement et durablement touchés par la crise sanitaire.

Dès le 17 mars, quelques jours après le confinement, le Conseil régional s'est mobilisé pour adopter très rapidement **un plan d'urgence économique de 69M€**, complété par le lancement **fin avril** du **Fonds Résilience**, doté de **32 M€**, en partenariat avec la Banques de territoires, les 5 départements et l'ensemble des intercommunalités des Pays de la Loire.

Avec la **reprise d'activité**, nos interventions doivent évoluer progressivement d'une **logique de résistance** (soutien à la trésorerie pour éviter les faillites) à une **logique de relance** pour **soutenir le rebond de l'économie régionale**.

C'est l'objet de ce **plan de relance** qui s'articule autour de **9 volets** qui renvoient à des **horizons temporels différents**, depuis **les actions de court terme** jusqu'aux **défis de plus long terme** :

- **Accompagner le redémarrage** de nos entreprises (1) ;
- **Favoriser le rebond** de l'économie ligérienne dans les **12 mois à venir** en **consolidant la structure financière de nos entreprises** (2), en **protégeant notre économie de proximité** qui fait la vitalité de nos territoires (3), en **relançant la dynamique de création d'entreprises** sur tous les territoires de la Région (4) et en **utilisant le levier de la commande publique** pour soutenir fortement la relance (5) ;
- **Renforcer la compétitivité** de nos entreprises grâce à la **digitalisation** (6), **l'innovation** (7) et **l'international** (8) ;
- **Relocaliser nos filières stratégiques d'excellence** et **réduire nos fragilités logistiques et d'approvisionnement** (9).

Ce plan de relance économique sera **complété en tant que de besoin** lors des prochaines sessions d'octobre et de décembre.

En particulier, dans le cadre d'une **démarche copilotée par l'État et la Région**, **9 filières stratégiques pour notre territoire** (Automobile – Aéronautique - Textile, mode et Luxe – Electronique - Moyens et technologies de production - Industries alimentaires et agricoles - Construction navale, nautisme et EMR - Industrie de la Santé - Economie résidentielle et touristique) ont fait l'objet **d'une expertise approfondie** et d'un travail en cours **d'identification des projets** à dimension industrielle, innovante ou technologique susceptibles d'être **lancés ou accélérés à court terme**. Le travail va se poursuivre dans les prochaines semaines pour adopter des mesures spécifiques par filières dans le cadre du **Bureau Industrie du Futur qui sera la déclinaison, en Pays de la Loire, du Comité Régional de l'Industrie (CRI)** copiloté par le Préfet de Région et la Présidente du Conseil régional. Il **se réunira chaque trimestre en plénière** pour **piloter le suivi stratégique** des actions Etat-Région.

*

Dans le cadre des premières mesures de son plan de relance, le Conseil régional propose donc :

1/ Accompagner la reprise d'activité des entreprises :

Dans cette période de **reprise de l'activité économique**, beaucoup d'entreprises expriment le besoin d'être accompagnées à l'occasion du redémarrage de leur activité en bénéficiant d'un diagnostic rapide, d'accompagnement et de conseil personnalisés.

Avec ses partenaires, le Conseil régional souhaite répondre à cette attente en mettant à disposition une **offre régionale structurée et cohérente d'aide à la reprise d'activité**.

C'est ainsi que la Conseil régional entend :

- **Accompagner le redémarrage des entreprises :**

- ✓ **Mesure n°38** : Soutien financier de la Région au **dispositif « Diagnostic 360° »** piloté par la **Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR)** qui vise à réaliser un rapide état des lieux de l'entreprise sur site en vue de la mise en place d'actions de rebond et de développement post crise COVID-19. La Région y consacrera un budget de **138 600 €** en 2020 avec une cible de **120 entreprises accompagnées** et une attention particulière aux **commerçants**.
- ✓ **Mesure n°39** : Soutien financier au **dispositif « Diagnostics 360° »** piloté par la **Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CMAR)** qui vise à mettre en place un dispositif d'accompagnement global adapté aux problématiques des entreprises artisanales en « sortie de crise ». La Région viendra soutenir ce dispositif en y consacrant **120 000 €** avec une cible de **350 entreprises accompagnées**.
- ✓ **Mesure n°40** : Soutien de la Région au **dispositif « Dinamic Rebond post COVID »**. Pour accompagner les **TPE-PME ligériennes** impactées par la crise sanitaire, la Région soutiendra ce dispositif lancé par la **Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR)** pour mieux répondre aux besoins actuels des entreprises pour leur **reprise d'activités** (réorganisation des chaînes d'approvisionnement et de logistique, pilotage des risques, optimisation de la trésorerie, repositionnement de l'offre ...). Cet accompagnement sera proposé en complément de l'offre « Dinamic » actuelle, pour les entreprises entrées depuis juin dans le dispositif, jusqu'à décembre 2020. La Région cofinancera cette action à hauteur de **5 900 € par entreprise** avec une **cible de l'ordre de 110 entreprises** pour un budget globale de **660 000 €** en 2020.
- ✓ **Mesure n°41** : Soutien financier à l'offre pilotée par l'**Ecole POP** pour **accompagner des PME et ETI régionales pour redémarrer leur activité industrielle**. Spécialiste des organisations industrielles et des démarches d'amélioration liées à l'Industrie du Futur, l'Ecole POP est partie prenante du club *French Fab* de Loire-Atlantique et a largement contribué à diffuser le Plan régional Industrie du Futur. Elle propose de mobiliser son expertise sur les méthodologies de management et **d'organisation pour aider les entreprises industrielles régionales à piloter le redémarrage de leur activité après le confinement** et à sortir de la crise liée à la pandémie. L'objectif est d'accompagner **30 PME** et **5 ETI** d'ici à la fin de l'année 2020 en mobilisant **145 000 €**.

2/ Assurer le besoin de financement des entreprises ligériennes :

Dans cette phase de **reprise de l'activité** et **d'extinction progressive ou partielle des dispositifs massifs de soutien mis en place par l'Etat** (FNS, PGE, chômage partiel, etc.), le Conseil régional doit à la fois **maintenir ses dispositifs de soutien en trésorerie** (besoin en liquidité) qui resteront nécessaires au second semestre pour de nombreuses entreprises ligériennes qui demeurent fragiles et, en même temps, enrichir son dispositif de soutien en anticipant un besoin plus structurel **d'accompagnement**

en renforcement des fonds propres et quasi fonds propres (solvabilité) des entreprises, pour certaines lourdement endettées à présent.

Comme le Conseil régional l'a fait depuis le début de la crise, il développera ses outils de soutien **en lien étroit avec l'Etat, la BPI et la place financière régionale** pour viser la plus grande **complémentarité** des outils et **le maximum d'effet levier**.

- **Besoin en trésorerie - liquidité** :

- ✓ **Mesure n°42** : Le Conseil régional a cofinancé à hauteur de **25,3 M€** le **Fonds National de Solidarité (FNS)** mis en place par l'Etat. Au 26 juin, ce sont **216 M€** qui ont d'ores et déjà été débloqués, à travers les **volets 1 et 2** de ce dispositif, pour **76 253 bénéficiaires** en région Pays de la Loire.
- ✓ **Mesure n°43** : Poursuite du **fonds régional RESILIENCE** en partenariat avec la Banque des territoires, les 5 départements et la totalité des EPCI ligériens (Fonds de **32 M€**). Ce fonds sera accessible **jusqu'au 30 décembre 2020** afin de permettre aux entreprises, notamment celles relevant des secteurs du tourisme, cafés, hôtellerie et restauration de disposer d'une **avance remboursable pouvant aller jusqu'à 20 000€**. Au 26 juin, **900 entreprises** ont déjà sollicité ce dispositif. Après deux mois d'existence du fonds, **5,67 M€** ont déjà été versés.
- ✓ **Mesure n°44** : Pour le secteur de **l'économie sociale et solidaire (ESS)** et les **entreprises engagées dans des démarches RSE** : participation de la Région au **fonds national « RELEVE SOLIDAIRE »** en partenariat avec **France Active** et la **Banque des territoires**. Le réseau de financement France Active et la Banque des Territoires déploient au niveau national un fonds d'aide d'urgence « RELEVE SOLIDAIRE » afin d'accompagner, sous forme de **prêt à taux 0%**, les entreprises « engagées » (relevant de l'Economie Sociale et Solidaire – ESS - ou déployant des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises - RSE) touchées par la crise sanitaire actuelle. La Région abondera ce fonds à hauteur de **500K€**.
- ✓ **Mesure n°45** : **Abondement du Prêt REBOND** en lien avec la BPI. Dans le contexte de reprise très progressive, les **problématiques de liquidités à court terme** devraient se poursuivre pour de nombreuses entreprises, en particulier dans les secteurs soumis à des restrictions encore fortes comme le **tourisme** ou bien encore les **cafés-hôtels-restaurants**. C'est le cas également de plusieurs secteurs qui subissent un repli important de l'activité : **l'industrie** avec une baisse plus importante en Pays de la Loire qu'au niveau national mais aussi **la construction** (sources Banque de France). La Région soutiendra la poursuite de ce dispositif en **abondant à hauteur de 3M€ sa dotation initiale de 12 M€**. Au 26 juin, ce sont **60 M€ de prêts** (avec l'effet levier) qui ont déjà été accordés *via* ce dispositif à **169 entreprises**.
- ✓ **Mesure n°46** : **Mobilisation de « Pays de la Loire GARANTIE »** pour prendre le relais de l'extinction progressive du PGE national. Les mesures d'urgence (et notamment le PGE et les dispositifs de BPI) ont permis d'apporter **une réponse immédiate** aux **besoins de trésorerie des entreprises** mais au prix d'un endettement qui s'est très fortement renforcé. En plus du soutien « classique » apporté aux projets de transmission et de développement, les dispositifs de garantie de la Région pourront être mobilisés sur des opérations de restructuration de la dette :

- le **fonds « Pays de la Loire garantie »**, en partenariat avec **Bpifrance**, et pour lequel la garantie mobilisable a été portée à **80 %** en mars dernier (au lieu de 70 % précédemment), dispose d'une capacité d'intervention importante permettant de garantir potentiellement **jusqu'à 200 M€ de prêts** ;
- le **fonds régional artisanat-commerce-agriculture**, en partenariat avec la SIAGI, réabondé à hauteur de 350 K€, devrait quant à lui permettre de faciliter l'accès à près de **8 M€ de prêts** spécifiquement sur ces secteurs d'activité.
- ✓ **Mesure n°47** : **Poursuite et réabondement de l'enveloppe « Pays de la Loire REDEPLOIEMENT »**. Le prêt Pays de la Loire Redéploiement, directement attribué par la Région, se positionne comme un soutien rapide, sur mesure et suffisamment important (**jusqu'à 2 M€**) pour créer un **effet levier substantiel sur des financements privés**. Il permet ainsi de boucler des plans de financement complexes et de faciliter l'aboutissement de projets considérés comme plus risqués. Il est particulièrement adapté aux projets d'entreprises structurants, surtout dans l'industrie et le tourisme, qui nécessitent de s'inscrire dans la durée. Il a d'ores et déjà permis de sauvegarder des industries ligériennes clés dans les secteurs aéronautique et automobile. Une **dotations supplémentaire de 5 M€** sera mobilisée à l'appui de ce dispositif pour porter l'enveloppe annuelle 2020 du prêt « Pays de la Loire REDEPLOIEMENT » à **24 M €** (contre 19 M€ voté au BP 2020). Cette enveloppe complémentaire **permettra de porter à 120M€ le montant des prêts mobilisés en 2020** pour les entreprises ligériennes grâce à ce dispositif (avec l'effet de levier des fonds privés).

- **Besoins en fonds propres et quasi-fonds propres – solvabilité :**

Indispensables pour les **TPE/PME** qui veulent financer l'innovation, accroître leur productivité et plus globalement financer le développement de leur outil de production, l'insuffisance de **fonds propres ou quasi-fonds propres** peut constituer pour elles un **véritable handicap** dans un contexte bancaire de plus en plus contraint par les normes et les réglementations européennes et internationales.

C'est pourquoi la Région a fait le choix, au cours de ce mandat, de **renforcer sa capacité d'investissement en fonds propres** en créant et structurant un nouveau véhicule financier : **le fonds régional d'investissement « Pays de la Loire Participations » (PLP)**.

Outil original et singulier en comparaison des autres régions françaises, « Pays de la Loire Participations » peut intervenir **soit directement en co-investissement** dans des entreprises ligériennes, **soit en tant que « fonds de fonds » en investissant dans des « fonds sous-jacents »**, sectoriels ou thématiques, nationaux ou interrégionaux, en fonction de **la stratégie d'investissement décidée par le Conseil régional des Pays de la Loire**.

L'intervention de ce fonds régional d'investissement est **déterminante** puisqu'elle permet aux **TPE/PME** qui en bénéficient d'obtenir, auprès d'autres investisseurs privés ou acteurs bancaires, des fonds qui représentent en moyenne **a minima cinq fois les fonds apportés par PDL Participations**. **L'effet de levier** de cet outil financier est donc **particulièrement fort**.

Depuis sa création en 2011, le fonds régional PLP a investi en direct **16,5M€** dans **71 entreprises**. **Ces prises de participations ont permis aux entreprises financées de lever 39,6 M€ auprès d'autres investisseurs et 33,2 M€ d'emprunts bancaires, soit 89,2 M€ et un effet levier de 5,4.**

Les **fonds sous-jacents** sont quant à eux intervenus à hauteur de **69,7 M€** au capital de **148 entreprises** ligériennes et ces entreprises ont pu ainsi bénéficier globalement de **quelques 376 M€ de financements soit effet de levier de 5,3**.

Dans le contexte de crise économique déclenchée par la crise du COVID-19, la Région souhaite **renforcer dès à présent sa capacité d'investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres**.

En effet, si les **besoins en liquidité** resteront **vraisemblablement importants** au second semestre, de nombreuses entreprises ligériennes restant très fragiles, on peut anticiper **un nouveau besoin en consolidation de fonds propres** pour **restaurer la solvabilité** structurelle d'entreprises, pour certaines d'entre elles fortement endettées à présent. Les **prises de participation** pourront être soit « **offensives** » (permettre le financement de nos start-up, accompagner le rebond/développement de nos PME post crise, renforcer le développement de champions régionaux dans certains secteurs clefs : croissance verte et bleue, industrie du futur, etc.) ou « **défensives** » (stratégie de retournement, défense contre des investisseurs « prédateurs » souhaitant acquérir à peu de frais des pépites régionales affaiblies dans nos filières d'excellence, etc.).

C'est pourquoi, à la faveur de son plan de relance, le Conseil régional souhaite **consolider, dès la session de juillet, son dispositif** pour être en capacité de **relever les défis économiques du second semestre**.

C'est ainsi que le Conseil régional entend :

- ✓ **Mesure n°48** : Mobiliser le Fonds régional d'investissement « Pays de la Loire Participations » pour **accompagner les entreprises ligériennes en phase de rebond**. A cet effet, la Région propose **trois décisions** :
 - **La participation du fonds régional PLP à la création d'un fonds sous-jacent « Pays de la Loire Croissance 2 »** à hauteur de **6,5M€**. Ce fonds, doté de **50M€** au total, interviendra sur des **tickets de 500 000 € à 3 M€** et ciblera les entreprises industrielles (prioritairement les PME et quelques ETI) en situation de **sous-performance économique temporaire**. Ce fonds permettra d'accompagner **20 à 25 entreprises** en phase de rebond post crise et/ou de transition ;
 - **La participation du fonds régional PLP au « Fonds d'Aide au Soutien au Tourisme » (FAST)** à hauteur de **1,5 M€**. FAST, doté de **80 M€**, est un fonds mis en place par **Bpifrance** en partenariat avec la **Banque des territoires et les régions qui le souhaitent**. Il vise à renforcer la structure financière des acteurs du tourisme (de petite taille) pour des **tickets compris entre 50 000 € et 400 000 €**. Il devrait pouvoir accompagner de l'ordre de **20 à 30 entreprises** sur le territoire ligérien ;
 - **La participation directe du fonds régional PLP** dans les entreprises du territoire. Pour renforcer les capacités du fonds PLP en prévision des difficultés économiques à venir, le Conseil régional **augmentera sa force de frappe financière de 6 M€**, relevant sa capacité d'intervention de **4 à 10M€**. Les **tickets sont compris en moyenne entre 100 000 € et 300 000 €**.
- ✓ **Mesure n°49** : Mobiliser le Fonds Régional d'investissement « Pays de la Loire Participations » pour **accélérer les investissements dans des démarches « industrie du futur »**.

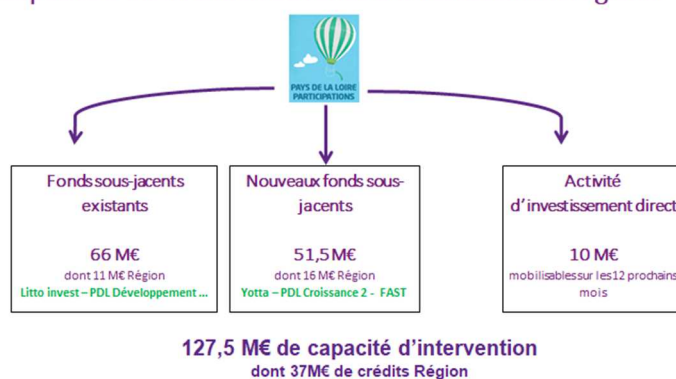
L'outil industriel ligérien doit **gagner en compétitivité**. C'est l'objet du **Plan Industrie du futur** mis en place en 2017. Le territoire a également besoin **d'accroître le nombre d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)** qui sont des locomotives pour le reste de l'économie régionale. Aussi, il est proposé de **faciliter la croissance des PME à fort potentiel**.

La Région va donc financer, à travers **la participation du fonds régional PLP au fonds « Yotta Smart Industrie »** à hauteur de **8M€**, la transformation industrielle et le changement d'échelle des entreprises autour des problématiques de **l'industrie du futur**. Ce fonds vise à accompagner une sélection de PME industrielles françaises à fort potentiel de croissance et dont le développement s'articule autour des sujets de la digitalisation de l'industrie, de la décarbonation, de l'économie circulaire ou bien encore de l'économie servicielle. Un objectif de **20M€ d'investissement en Pays de la Loire** est fixé à ce fonds (dont la cible visée est une taille de 100 M€ à terme) pour la **société de gestion YOTTA Capital** qui **ouvrira une antenne sur le territoire régional** pour faciliter le déploiement de ce fonds.

Bien évidemment, **les autres fonds sous-jacents**, dans lesquels le fonds régional PLP possède des participations, participeront également à l'objectif de renforcement des fonds propres des entreprises ligériennes dans le contexte de rebond post COVID-19. Ces fonds ont **une capacité d'intervention financière de 66M€**. Il s'agit par exemple du fonds **« Litto Invest »** sur la thématique de la **croissance bleue et verte** ou bien encore du fonds **« Pays de la Loire Développement »** pour la **croissance des PME**.

Au total, pour faire face à la crise, à travers l'intervention du fonds régional PLP en direct ou celle de ses fonds sous-jacents, **le Conseil régional disposera d'une capacité d'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres immédiatement mobilisable de 127,5 M€** dont **37 M€ de crédits de la Région** ce qui permettra d'entraîner la mobilisation, au total, avec l'effet levier sur les autres investisseurs et les prêts bancaires, d'environ **650 M€**.

Capacité d'intervention du fonds d'investissement régional



Enfin, le Conseil régional est **en lien étroit avec l'Etat, la BPI et les acteurs financiers régionaux, interrégionaux et nationaux** pour continuer à faire évoluer son offre en fonds propres pour les entreprises ligériennes et **saisir de nouvelles opportunités d'investissement** dans des fonds susceptibles de répondre à un besoin de l'économie ligérienne. Le Conseil régional étudie ainsi d'ores et déjà l'opportunité de prendre des participations dans un **fonds national de retournement** ou en encore, s'agissant du **secteur de l'aéronautique**, de s'associer à l'Etat et d'autres régions françaises pour participer **au fonds « Aerofund 4 »** annoncé par Bruno LE MAIRE à l'occasion de sa présentation

du plan national de soutien au secteur de l'aéronautique. Le Conseil régional entend **faire preuve d'agilité** et de **réactivité** pour coller le mieux possible aux attentes et aux besoins de nos entreprises ligériennes dans le cadre du travail en cours sur **nos filières stratégiques régionales**.

3/ Protéger notre économie de proximité :

La crise du COVID-19 a provoqué une baisse historique de l'activité économique en France de manière générale et dans la Région des Pays de la Loire plus particulièrement. Si la crise sanitaire a eu un impact négatif sur la plupart des secteurs d'activités, **certains d'entre eux ont été plus impactés** que d'autres. Tel est notamment le cas des secteurs du **tourisme**, du **commerce** ou encore du **secteur culturel, sportif et associatif**.

Avec **l'agriculture** et **la pêche**, ces secteurs font partie de cette **économie de proximité** qui soutient la **vitalité de nos territoires**, façonne **nos paysages** et participe d'un certain **art de vivre français et ligérien**.

Il est donc vital de se mobiliser pour aider ces secteurs économiques à **traverser cette crise**.

Le Conseil régional souhaite donc proposer des **mesures spécifiques** à leur attention :

- Tourisme :

Avec la fermeture de nombreux établissements et l'interdiction de circuler sur tout le territoire pendant près de trois mois, **le secteur du tourisme a fortement été impacté par la crise sanitaire**. Fin mai, moins de 40 % des professionnels avaient pu complètement reprendre leur activité. Par ailleurs, 40% des acteurs craignent à ce jour, à court ou moyen termes, pour la pérennité de leur activité/entreprise et 25% des entreprises estiment que le retour d'une activité « à un niveau normal » ne se fera pas avant le 2ème semestre 2021.

Dans ce contexte, le Conseil Régional souhaite se mobiliser et contribuer à la relance de ce secteur à travers différentes mesures :

- ✓ **Mesure n°50** : Lancement d'une **grande campagne régionale de promotion touristique de la Région Pays de la Loire**. Dotée d'un budget de **600 000 €**, cette campagne régionale vise à soutenir les acteurs du tourisme et à sauver une saison 2020 marquée par une crise et des difficultés sans précédent. La campagne poursuit l'objectif d'encourager les habitants Ligériens, des villes limitrophes et d'Ile de France à choisir les Pays de la Loire comme destination de vacances cet été.
- ✓ **Mesure n°51** : **Adoption de tarifs TER spécifiques pour la saison estivale 2020**. Afin de permettre à tous de découvrir ou redécouvrir le territoire, la Région proposera dès juillet un ensemble de **tarifs attractifs** pour favoriser les déplacements de loisir et promouvoir ainsi le tourisme durable par le train. Un **Pass jeune TER à 29€** valable France entière sera en particulier proposé pour la saison estivale. **100 000 billets TER à 5€** seront vendus tout au long de la période estivale, lors de **ventes flash**. Par ailleurs, en lien avec la SNCF et le CRT, **une carte interactive de promotion des sites touristiques** de la Région sera réalisée.
- ✓ **Mesure n°52** : Création d'une **société foncière régionale** avec la **Banque des Territoires** et la **Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire** pour offrir des solutions aux dirigeants des entreprises du secteur touristique afin de mettre en œuvre leur projet de relance avec les moyens nécessaire par un **rachat de leurs actifs**

immobiliers. Ces derniers, portés par la société foncière, feront l'objet d'une **rénovation énergétique** et s'inscriront dans une **stratégie d'économie circulaire**. **Les dirigeants auront la possibilité de reprendre ces actifs lorsqu'ils s'estimeront suffisamment stable et solide économiquement.** Les dirigeants qui auront recours à la société foncière pourront bénéficier également d'un accompagnement sur mesure et d'un parcours de transformation de leur modèle économique en bénéficiant du réseau des partenaires de l'agence économique de la Région, **Solutions&Co**. Un budget de **5M€** sera mobilisé par la Région sur cette opération pour contribuer avec ses partenaires Banque des territoires et Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de la Loire au capital de **11M€** permettant **un investissement à hauteur de 36M€ pour financer jusqu'à 60 projets.**

- ✓ **Mesure n°53** : Promouvoir les atouts de la région pour **attirer encore davantage le tourisme d'affaires** dans les mois et années à venir. A cet effet, la Région créera un **Bureau régional, « Solutions Tourisme d'affaires Pays de la Loire »**, au sein de son agence économique, Solutions&Co. Il sera chargé de collaborer, en lien notamment avec les agglomérations de la Région et leurs structures événementielles, à la promotion d'une offre régionale cohérente et de fédérer autour d'un projet commun afin de **gagner en visibilité au niveau national et international pour développer l'activité d'accueil de congrès et d'évènements professionnels.**

- **Commerce :**

- ✓ **Mesure n°54** : Accompagner les **nouvelles modalités de consommation** qui se sont développées en raison du confinement et les outils mis en place par nos partenaires, en particulier les **places de marchés virtuelles (marketplace)** mises en place par les **Chambres de commerces et d'industrie** au niveau départemental. Cette action mobilisera **250 000 € supplémentaires.**
- ✓ **Mesure n°55** : Amplifier l'action régionale « **commerce du futur** » en organisant un **second appel à manifestations d'intérêt (AMI) « BOOST E-commerce » en 2020**, doté de **630 000€**, après le succès du premier pour **accompagner les commerçants dans la digitalisation de leur activité** sur l'ensemble des territoires de la région (mise en place de sites de vente en ligne, marketplaces locales, logistique, etc.). Le Conseil régional consacrera un **budget supplémentaire de 300 000 €** à cette mesure ce qui portera à **plus de 1,2 M€** le budget total 2020 consacré à l'action « commerce du futur ».
- ✓ **Mesure n°56** : Renforcer le dispositif « **Pays de la Loire Commerce-Artisanat** » du **Pacte pour la ruralité** pour défendre le **maintien des petits commerces en centre-bourgs** et soutenir leurs projets de modernisation et d'aménagement de l'outil de travail. Ce sont **150 000 € supplémentaires** qui seront consacrés à cette mesure ce qui permettra d'accompagner **une quarantaine de projets supplémentaires d'ici la fin de l'année 2020** avec une enveloppe disponible de **500 000 €.**
- ✓ **Mesure n°57** : Lancer un **appel à projets (AAP)** régional, doté de **300 000 €**, pour soutenir les **associations de commerçants** dans l'animation des centre villes de la Région et la reconquête de leur clientèle.

- **Agriculture et Pêche :**

Durant la crise sanitaire, la **chaîne de l'alimentation a été mise à rude épreuve**. De nombreuses **initiatives locales** ont émergé, certaines accompagnées ou initiées par la Région (soutien aux banques alimentaires, mise en place d'une « boîte à outils » pour favoriser l'approvisionnement local en e-commerce et dans les commerces de proximité, etc.).

La crise a montré l'**importance de l'approvisionnement en proximité** et la nécessité de **sécuriser les circuits courts**. Il faut par ailleurs **capitaliser sur les nouveaux modes de consommation qui se sont fait jour pendant la crise** pour les encourager et les pérenniser.

Le Conseil Régional propose ainsi de :

- ✓ **Mesure n°58** : Pérenniser l'action de la Région en faveur des circuits courts et de proximité. Au cœur de la crise sanitaire, la Région a décidé de lancer et soutenir des **projets de boutiques de vente en ligne locales**, complétées de l'organisation d'une **logistique locale**. La **Chambre Régionale d'Agriculture** est partenaire de ce projet « **Offre alimentaire de proximité – COVID** ». Il est proposé de pérenniser cette « plateforme » qui permet d'encourager la **dynamique de la vente directe** et des **circuits courts** et ainsi de renforcer les liens entre nos agriculteurs et les consommateurs.
- ✓ **Mesure n°59** : Amplifier notre engagement en faveur de la **transformation à la ferme** en votant un budget d'**1,2 M€ supplémentaire** pour encourager l'émergence des **circuits de proximité (dont la vente à la ferme)** et ainsi capitaliser sur les changements de mode de consommations qui se sont fortement développés pendant la crise sanitaire.
- ✓ **Mesure n°60** : Consolider les **circuits courts et de proximité** en accélérant le déploiement des **plans alimentaires territoriaux (PAT)**. Les PAT constituent le socle de la relocalisation alimentaire **conjuguant qualité (agrobiologique ou SIQO) et proximité**. Un **nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI)** sera lancé au second semestre 2020 pour accompagner les initiatives des territoires, structures et filières. La Région y consacrera **250 000 €**. Les structures porteuses des PAT et les parties prenantes (Chambre d'agriculture, ADEME, DRAAF, etc.) seront étroitement associées à cette action.
- ✓ **Mesure n°61** : Consolider notre action « **Manger local** » dans nos lycées pour **favoriser la consommation des produits de notre pêche et de notre agriculture**, conformément à la démarche engagée depuis 2016, amplifiée depuis par le **Plan régional Alimentation Santé** et les dispositions de la **loi Egalim**. De deux façons :
 - se fixer un **objectif de 100% régional pour l'approvisionnement de nos lycées régionaux en viande (bovine et volailles)**, au-delà des objectifs actuels : 100% français, 50% régional, 50% sous signe de qualité et 20% bio ;
 - **déployer le logiciel de restauration Easyls** dans l'ensemble des lycées régionaux pour **faciliter l'approvisionnement local de nos lycées, soutenir nos filières agricoles et de pêche** et **renforcer la qualité de la restauration**. Cette mesure représente un coût de **700 000 €**.

- ✓ **Mesure n°62** : Créer un réseau « Fleurir et planter local » à l'image de la dynamique engagée avec le réseau « Manger local, c'est pas banal » afin de soutenir la demande locale de nos territoires régionaux en faveur de **notre filière horticole d'excellence**, durement touchée pendant le confinement.
- ✓ **Mesure n°63** : Soutenir la **filière équine** qui est un des emblèmes de notre région en allouant un budget de **200 000 €** pour **soutenir les entraîneurs propriétaires de chevaux de course**, durement impactés par la crise, en concertation avec le Conseil des équidés des Pays de la Loire et les Fédérations de courses de l'Ouest et Anjou-Maine-Centre-Ouest. Par ailleurs, la région soutiendra le Comité Régional Equestre dans le plan de relance qu'il lance en faveur des **centres équestres** en mobilisant **35 000 €**.
- ✓ **Mesure n°64** : **Accompagner l'adaptation de bâtiments d'élevage agricole** afin de répondre à la crise que rencontre actuellement la **filière Canard de chair**. Le PCAE (Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles) volet « élevage » sera adapté pour permettre à la filière **plus de polyvalence dans la gestion des bâtiments d'élevage**. Cette polyvalence doit permettre d'améliorer la résilience des élevages ligériens en adéquation avec les besoins du marché et de les aider à reconquérir le marché national. Un budget **d'1,8M€** sera consacré à cette mesure ;
- ✓ **Mesure n°65** : **soutenir la filière pêche et aquaculture** en votant une **aide exceptionnelle de 120 000 € en faveur du Comité régional de la conchyliculture (CRC)** des Pays de la Loire afin de lui permettre de diminuer le montant des cotisations professionnelles obligatoires (CPO) 2020 qui pèsent sur les **entreprises conchylicoles** en difficulté financière en raison de la crise du COVID-19. Pour le **secteur du mareyage**, le Conseil régional a également décidé de **prendre en charge les frais bancaires liés aux prêts obtenus par l'Association Centre Atlantique des Acheteurs de Produits de la Pêche (ACAAP)**. Cette action représente une enveloppe de **50 000 €**.

- **Secteur culturel, sportif et associatif** :

Dans le cadre de son plan d'urgence adopté lors de la crise sanitaire, la Région Pays de la Loire a mis en place différentes mesures **pour soutenir les secteurs culturel, sportif et associatif** directement impactés par la crise. En particulier, les événements culturels et sportifs ont été annulés les uns après les autres dès le début de la crise entraînant des répercussions considérables pour l'ensemble des acteurs.

Face à ces situations, la majorité régionale souhaite **renforcer son soutien, aller au-delà et proposer des actions concrètes** à destination de ces secteurs.

S'agissant de la culture, différents événements phares seront soutenus afin notamment de **valoriser auprès du grand public la richesse culturelle** de notre territoire. Il s'agira également de **réabonder certains dispositifs existants** et d'accorder des **aides directes** aux acteurs de cette filière afin de les aider à redémarrer :

- ✓ **Mesure n°66** : Dans le domaine du **spectacle vivant**, le Conseil régional lancera et pilotera en direct, pour un coût de **350 000 €**, **une tournée régionale « La tournée des artistes Ligériens en Pays de la Loire »** pour la **saison 2020/2021**, en ciblant particulièrement les territoires dénués de programmation culturelle. Cette tournée vise ainsi un double objectif : permettre de promouvoir des artistes ligériens mais aussi de proposer une offre culturelle à des territoires qui en sont parfois dépourvus. **20 à 25 spectacles** pourraient ainsi être proposés dans la région.
- ✓ **Mesure n°67** : Dans le domaine des **arts visuels**, lancement d'un **grand concours culturel régional** destiné aux artistes émergents (**40 000 €**). Les artistes seraient sélectionnés par un jury de professionnels. L'objectif est de proposer aux artistes sélectionnés de s'inspirer de la crise sanitaire pour produire une œuvre qui sera ensuite présentée dans des lieux emblématiques de la région.
- ✓ **Mesure n°68** : Continuer à œuvrer pour promouvoir **l'innovation culturelle** en clôturant la 1^{ère} saison de « **Culture au Futur** » en novembre prochain et préparer la **deuxième édition** dès l'automne.
- ✓ **Mesure n°69** : Soutenir les différents acteurs de la **chaîne du livre** (auteurs, éditeurs, libraires) grâce au lancement de « **la quinzaine du livre ligérien** » (**40 000 €**) en lien avec le pôle Mobilis et les représentants de la filière.
- ✓ **Mesure n°70** : Création d'un **fonds de soutien aux librairies et aux éditeurs ligériens** en partenariat avec le **Centre National du Livre (CNL)** afin de soutenir directement les acteurs concernés. Ce fonds doté de plus d'**1,3M€** pour les Pays de la Loire serait abondé à hauteur de **300 000 €** par la Région.
- ✓ **Mesure n°71** : Création d'un **fonds d'aide aux lieux**, à hauteur de **800 000 €**, afin d'accompagner la **réouverture des théâtres, cinémas, lieux de résidence** ou encore **galeries** et leur permettre de proposer de nouveau une offre culturelle de qualité en respectant les contraintes sanitaires. C'est en permettant à la vie culturelle de repartir que la Région pourra aussi **accompagner l'ensemble des acteurs de la filière**, que ce soient les artistes mais aussi toute l'économie culturelle ligérienne (techniciens, agents, prestataires, etc.).
- ✓ **Mesure n°72** : **Abondement de plusieurs dispositifs régionaux** existants (aides à la création pour le spectacle vivant, aide au fonctionnement des compagnies et ensembles musicaux professionnels implantés en région, aide à la création d'arts visuels, aides à la création cinématographique, audiovisuelle et multimédia, aides au développement de structures de production régionales) à hauteur de **670 000 €** pour **renforcer l'accompagnement de l'ensemble de la filière culturelle**.

S'agissant du Sport, secteur également fortement impacté par la crise sanitaire (annulation des événements sportifs, fermeture des gymnases, stades, etc.), des mesures sont proposées par la majorité régionale afin de répondre concrètement aux besoins identifiés du secteur :

- ✓ **Mesure n°73** : Lancement, fin août/début septembre, d'une **grande campagne régionale de communication (150 000 €)** pour inciter les Ligériens à prendre **une licence sportive pour la saison 2020-2021**.

- ✓ **Mesure n°74** : Création d'un **fonds régional « Pays de la Loire Solidarité Sport »** à hauteur de **800 000 €** pour accompagner **les petits clubs sportifs employeurs** qui risquent de perdre leurs sponsors ainsi que des adhérents à cause de la crise du COVID-19.
- ✓ **Mesure n°75** : **Abondement du dispositif d'aides aux clubs**, à hauteur de **400 000 €**, afin d'assurer la pérennité des clubs sportifs soutenus par la Région et mis en difficulté par la crise (annulation de la fin du championnat, manque de recettes, inconnues qui planent sur la reprise).
- ✓ **Mesure n°76** : **Abondement du dispositif pour les sportifs de haut niveau à hauteur de 80 000 €** en raison du report des JO de Tokyo en 2021.

S'agissant du bénévolat, la crise sanitaire a mis en exergue **l'importance du tissu associatif ligérien** et la volonté d'aider, de soutenir, de s'engager qui anime **les bénévoles**. La Région souhaite accompagner cette démarche et renforcer l'action des bénévoles qui œuvrent au quotidien au plus près des plus démunis :

- ✓ **Mesure n°77** : Lancement par la **Fondation Régionale du Bénévolat** d'une **grande campagne régionale d'appel aux dons des Ligériens que la région accompagnerait – « Pour 1 € récolté, 1€ abondé par le Conseil Régional »**. L'objectif est de soutenir les associations et de les aider à faire face aux surcoûts de fonctionnement liés au virus (achats d'équipements de protection, adaptation des locaux, etc.).
- ✓ **Mesure n°78** : **Organisation par la Région et la Fondation Régionale du Bénévolat**, le 5 décembre prochain (journée mondiale du Bénévolat) d'une **grande soirée de remerciements aux bénévoles**, tout particulièrement ceux ayant œuvré pendant la crise du COVID-19 – sous réserve de la situation sanitaire.

4/ Soutenir la dynamique entrepreneuriale des Pays de la Loire :

- Favoriser la création d'entreprises sur tous les territoires de Pays de la Loire :

Les créations d'entreprises étaient particulièrement fortes en Pays de la Loire avant la crise du COVID-19. Le confinement a porté un coup d'arrêt momentané à ce mouvement. Le seul mois de mars 2020 a ainsi « accusé » un recul de – 20,6% de créations d'entreprises par rapport à mars 2019. Il faut à présent **se mobiliser pour retrouver très rapidement la dynamique entrepreneuriale qui caractérise traditionnellement notre région**.

A cet effet, le Conseil régional entend :

- ✓ **Mesure n°79** : **Renforcer les capacités d'intervention des réseaux dédiés à la création/reprise d'entreprises**, plateformes de prêts d'honneur (Réseau Initiative, Réseau Entreprendre, ADIE) ou structures gérant des fonds de garantie (France Active Pays de la Loire), pour leur permettre d'accompagner dans les mois à venir plus de porteurs de projets sur l'ensemble du territoire régionale. Un **budget supplémentaire de 800 000 €** sera consacré à cette mesure portant le budget annuel 2020 de 2,5 M€ à **3,3 M€**.

5/ Soutenir l'économie régionale grâce à l'investissement public :

La majorité régionale propose de soutenir l'investissement public régional de trois manières :

- **A travers l'intervention du Conseil régional en tant que maître d'ouvrage :**

La crise sanitaire a contraint tous les acteurs publics à prendre des **décisions rapides** pour **répondre aux besoins sanitaires, économiques et sociaux sans délai** et de **manière efficace**.

Avec **la fin de la période d'état d'urgence**, prévu le **10 juillet prochain**, les règles dérogatoires mises en place par le Gouvernement en matière de **commande publique** et de **versement des aides publiques** toucheront à leur fin.

Il est pourtant essentiel, dans une période de crise économique et sociale, que le Conseil régional puisse conserver **un maximum d'agilité** et **utiliser à plein l'effet levier que représente le poids du volume financier des subventions et de la commande publique de la Région** en Pays de la Loire.

Le Conseil régional **anticipe donc la fin de l'état d'urgence** et propose un **« choc de simplification »** de ses règles et procédures administratives et financières pour **agir vite** et **soutenir le mieux possible les acteurs institutionnels, économiques et associatifs de la Région** dans les 12 mois à venir.

Ainsi, dans le cadre de ce plan de relance, le Conseil régional se propose de :

- ✓ **Mesure n°80** : Assouplir les règles de la commande publique régionale dans les 12 mois à venir pour la **simplifier, l'accélérer** et jouer un **effet de soutien maximal pour l'économie régionale**. A cet effet, le Conseil régional entend :
 - **relever le seuil de dispense de formalités** (absence d'obligation de publicité et de mise en concurrence mais respect des principes fondamentaux de la commande publique) **de 15 000 € à 40 000 € HT** ;
 - **poursuivre la diminution du délai global de paiement** (intégrant le délai du comptable public) en se fixant **un objectif de 26 jours en 2020** en intégrant le délai propre au payeur régional (1/3 du délai total). Ce délai a baissé continuellement chaque année depuis 2015 (32,22 jours) jusqu'à 2019 (29,13) ;
 - **proposer systématiquement aux cocontractants de la Région une avance pour l'ensemble de ses contrats d'un montant de 30% sans réclamer de garantie à première demande**. Le niveau actuel est de 15% du montant du marché avec une garantie à première demande. Ce mécanisme permettrait d'injecter près de **40 M€** de trésorerie pour tous les prestataires de la Région sur l'ensemble du territoire régional dans les 12 prochains mois ;
 - **favoriser la pratique du paiement d'acomptes mensuels** dans l'exécution des marchés régionaux afin d'améliorer la fréquence des paiements ;
 - **maintenir sa pratique d'allotissement systématique des marchés pour favoriser l'accès à la commande publique pour les TPE-PME** ;

- ✓ **Mesure n°81** : Financer les **surcoûts liés aux mesures sanitaires déployées par les cocontractants** du Conseil régional. La Région s'engage à supporter les surcoûts constatés en raison de la crise sanitaire qui sont estimés, pour les douze prochains mois à **9M€**. Par ailleurs, une **Charte de bonnes pratiques** sera signée avec l'ensemble des acteurs du BTP pour **la relance de l'activité de la filière bâtiment** ;
- ✓ **Mesure n°82** : Soutenir l'activité *via* la **commande publique du Conseil régional et de l'Agence régionale Solutions&Co**. Dans ce cadre, une **accélération des dépenses d'investissement** sera mise en œuvre au cours des 12 prochains mois. La **commande publique régionale totale** (marchés de fournitures, de travaux et de services) représentera de l'ordre de **388 M €** sur l'année glissante à venir (juillet 2020 à juillet 2021). **87% des prestataires de la Région sont des entreprises ligériennes et 95% des exécutants des marchés sont des TPE et PME**. S'agissant uniquement de la **commande publique régionale de travaux**, elle devrait s'élever, au cours des 12 prochains mois, à **182 M €** à travers **l'exécution de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL)** du Conseil régional (maintien du calendrier d'ouverture des **6 nouveaux lycées** ; opérations de maintenance et poursuite des opérations d'extensions, de restructurations et de modernisations des locaux **dans les lycées sur tout le territoire régional**) et les **constructions hors lycées** sous maîtrise d'ouvrage directe de la Région ou maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Agence régionale Solutions&Co (**musée Cligman** à Fontevraud ; **CREPS** et **FRAC** à Nantes, **pôle de formations** à Saumur, **IUT** et **Technocampus acoustique** au Mans, **Technocampus robotique** à la Roche-sur-Yon, **pôle social** à Laval, **Technocampus électronique**, **IUT** et **halle technologique de l'ENSAM** à Angers, etc.). Ce **plan d'investissement exceptionnel** permettra de **soutenir fortement notre secteur régional du BTP** dans l'année qui vient ;
- ✓ **Mesure n°83** : **Assouplir temporairement le règlement budgétaire et financier du Conseil régional** afin de **simplifier et d'accélérer le versement des subventions de la Région** pour l'année à venir (possibilité d'aides forfaitaires, allongement du délai de validité des aides régionales, allègement des pièces minimales et justificatives, accélération des délais d'instruction, etc.). En particulier, en dérogation aux règles actuelles, les **avances sur les subventions régionales pourront être portées jusqu'à 50% du montant des aides**. On peut estimer **l'effet d'accélération de la dépense régionale** à un peu plus de **38 M€** sur l'année à venir. Cela bénéficiera donc à la **trésorerie des acteurs régionaux bénéficiaires des aides régionales** et participera au **soutien de l'économie ligérienne**.

- **Une aide exceptionnelle de 50 M€ pour soutenir l'investissement du bloc communal :**

Les **communes et intercommunalités** ont été au cœur de la gestion de la crise sanitaire. Elles doivent désormais être **au cœur de la relance par l'investissement local** dans les 12 mois à venir.

Afin d'accélérer la relance de l'investissement public et par la même de l'activité économique, il est proposé l'adoption d'un **soutien temporaire et exceptionnel à l'investissement du bloc communal et intercommunal** doté de **50 millions d'euros**. Dans le prolongement du pacte de la ruralité et de la nouvelle politique de contractualisation mise en place par la majorité régionale, deux dispositifs seront mis en place en faveur des intercommunalités et petites communes de moins de 5000 habitants afin de **soutenir l'investissement local et relancer les projets post crise sanitaire**.

En outre, la crise du Covid 19 a renforcé la nécessité de **conforter l'aménagement équilibré des Pays de la Loire** en poursuivant les actions visant à **résorber la fracture territoriale**. Il s'agit de développer l'attractivité des villes moyennes et le rôle de centralité des villes moyennes qui maillent finement notre région.

Dans ce contexte, le Conseil régional se propose de :

- ✓ **Mesure n°84** : Assouplir de 6 mois les règles des **fonds européens** pour faciliter la tâche des porteurs de projet. Cette mesure permet d'assouplir les délais inscrits (dates d'exécution de l'opération, dates d'acquittement des dépenses, etc.) dans les conventions attributives d'aides déjà signées pour l'ensemble des fonds gérés par la Région et apporte **plus de souplesse** aux porteurs de projet.
- ✓ **Mesure n°85** : Prolonger la date limite d'engagement dans le cadre des CTR actuels jusqu'au 1^{er} juin 2021 afin que les EPCI ne perdent pas le bénéfice de la programmation régionale actuelle. Cette dérogation permettra aux territoires de **ne pas perdre le bénéfice de 20 millions** d'euros de la programmation actuelle.
- ✓ **Mesure n°86** : Adopter une aide exceptionnelle de soutien à l'investissement du **bloc communal**. L'objectif est de pouvoir **accompagner les communes et les intercommunalités** dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire et, ainsi, de redynamiser l'investissement local. Ce mécanisme sera doté de **50 millions d'euros dont** :
 - Un **Fonds régional exceptionnel et temporaire (juin 2020 – juin 2021) « Pays de la Loire Relance investissement intercommunal » de 45 Millions** pour les EPCI et les **métropoles**. Pour les trois métropoles de Nantes, Angers et le Mans, il est proposé que les projets portent prioritairement sur les thématiques suivantes : politique de la ville, développement économique, emploi, transports et croissance verte. Pour les EPCI relevant des CTR, il est proposé que **10 % minimum de la dotation attribuée à chaque EPCI soit consacrée à des projets participant au déploiement de la politique régionale en faveur de la croissance verte**.
 - Un **Fonds régional** exceptionnel et temporaire (juin 2020 – juin 2021) « **Pays de la Loire Relance investissement communal** » pour les **petites communes** de **2 M€**. Il s'agira de financer à hauteur de 20% avec un plafond de subvention par projet fixé à 75 000€ tout projet susceptible de contribuer à la redynamisation de ces petites communes. En outre, conformément aux engagements du Pacte pour la ruralité, le **Fonds de soutien aux communes** et le **Fonds école** seront **maintenus jusqu'à la fin 2020**.
 - Un **Fonds régional « Pays de la Loire Reconquête des centres bourgs et des centres de villes moyennes »** doté de **3 M€**. La région des Pays de la Loire bénéficie d'un réseau de villes dynamiques. A ce titre, dès 2016 et au titre du pacte régional pour la ruralité, la Région a souhaité **accompagner les projets de revitalisation de centres bourgs**. La crise du Covid 19 a renforcé la nécessité de préserver la complémentarité urbain/péri-urbain/rural. Le fonds régional vise dans ce cadre la **reconquête des centres des villes moyennes et des centres bourgs**. Il est destiné à conforter leur **rôle de centralité**, à **renforcer le maillage du territoire** et à leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.

- **La relance via le CPER et les fonds européens 2021-2027 :**

Au second semestre 2020, les négociations devraient **s'accélérer sur le futur CPER (2021-2027)**. Il s'agira pour la Région des Pays de la Loire de cibler, pour les sept prochaines années, les **thématiques, projets et opérations structurantes sur tout le territoire régional** susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement de l'Etat et de la Région en lien avec les communes, les EPCI et les départements. Il s'agira donc d'une occasion **d'amplifier les plans d'urgence et de relance** qu'aura déjà adoptés la Région et de **contribuer à la relance de moyen et de long terme de l'activité économique dans notre région**.

Cette fin d'année coïncidera également avec la **finalisation des programmes opérationnels régionaux (FEDER / FSE+ 2021-2027)** et du **programme opérationnel national FEAMP 2021-2027** ainsi qu'avec la déclinaison des récentes initiatives du **plan de relance européen** en cours d'adoption à Bruxelles (Green Deal, React EU, Fonds de transition juste, etc.). La Région se mobilise dès à présent pour que ce plan de relance européen bénéficie pleinement à l'ensemble des acteurs des Pays de la Loire.

Il s'agira donc de s'assurer de la **parfaite complémentarité** entre ces deux véhicules de financement pluriannuels susceptibles d'être mobilisés à l'appui des projets ligériens.

En l'état des dernières informations disponibles au moment de la rédaction du présent rapport, l'objectif de **l'Europe** et de **l'Etat** serait une adoption pour la fin de l'année 2020/début de l'année 2021 du **contrat de plan 2021-2027** et des **PO FEDER/FSE/FEAMP 2021-2027**. Le **FEADER** serait quant à lui concerné par **au moins une année de transition** qui prolongerait en 2021 le programme régional FEADER en l'abondant d'une partie des crédits 2021-2027 dans l'attente de l'adoption du **futur plan stratégique national (PSN) de la nouvelle PAC** qui prendra ensuite le relais.

Ces deux programmations pluriannuelles pourraient donc être adoptées à notre **session de décembre 2020**.

6/ Accélérer la digitalisation de l'économie ligérienne :

La crise sanitaire a démontré le **caractère vital des réseaux de télécommunication, fixes et mobiles, et l'importance des technologies numériques** pour permettre la **continuité**, même dégradée, de l'activité économique (télétravail, e-commerce, etc.), de la continuité pédagogique (e-éducation), du maintien des relations politiques et sociales (e-administration, information, etc.) ou encore du fonctionnement du système de santé et de protection des populations (télémédecine, traçage des chaînes de contamination, etc.).

Dans ce contexte, le Conseil régional souhaite poursuivre et accélérer son investissement dans la **digitalisation de l'économie ligérienne**.

A cet effet, le Conseil régional entend :

- **Accélérer et achever le déploiement de la fibre en Pays de la Loire :**

- ✓ **Mesure n°87** : Dans l'objectif **d'achever la couverture à 100% du territoire régional en fibre optique**, le Conseil régional accordera une **subvention de 18 M€** au GIP Vendée numérique pour financer la seconde et dernière phase des travaux de déploiement du **réseau d'initiative public (RIP) vendéen** estimée au total à 206 M€.

- **Soutenir les collectivités locales dans leur transformation numérique :**
 - ✓ **Mesure n°88** : Dans le but d'accélérer la transformation numérique des collectivités territoriales ligériennes, le Conseil régional souhaite bâtir une offre régionale d'outils d'e-administration à destination en particulier de l'ensemble des petites et moyennes collectivités locales des Pays de la Loire. Dans cette perspective, le Conseil régional passera une convention de 200 000 € avec le syndicat mixte ouvert (SMO) « e-collectivités » pour étendre son offre de services complète et mutualisée (conseil, télétransmission des actes au contrôle de légalité, échanges numérisés avec les trésoreries, signature et parapheur électroniques, dématérialisation des marchés publics, etc.), ouverte aujourd'hui aux seules collectivités locales vendéennes, à l'ensemble des collectivités locales ligériennes. Dans un second temps, le Conseil régional envisage de devenir membre de « e-collectivités », dont l'assise territoriale deviendrait donc régionale.

- **Accélérer la digitalisation des entreprises ligériennes :**
 - ✓ **Mesure n°89** : Accélérer la digitalisation des TPE/PME en complétant l'offre régionale existante de « sensibilisation, diagnostic, orientation, accompagnement » (PDL Conseil, PDL Investissement numérique, DINAMIC Rebond, Capéa numérique) par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) au second semestre 2020, doté de 400 000 € pour sensibiliser encore davantage de TPE/PME à la nécessité de leur transformation digitale. Une cible de 1500 entreprises sensibilisées est visée pour cette mesure.
 - ✓ **Mesure n°90** : Renforcer la visibilité de notre offre numérique régionale pour connecter cette offre présente en Pays de la Loire avec les besoins numériques des entreprises ligériennes dans le cadre de leur transition numérique (sur le modèle des initiatives de la *Tech in Fab*). A cette fin, le Conseil régional souhaite s'appuyer sur la plateforme *France Num* de l'Etat. Les entreprises ligériennes doivent pouvoir y trouver facilement un prestataire numérique de proximité et une information sur les dispositifs de financement existants. La Région sera active dans la déclinaison régionale de la plateforme, dans la promotion de sa visibilité et dans son adoption par les acteurs économiques régionaux. La Région consacrera un budget de 20 000 € supplémentaires à cette action.

- **Sécuriser nos pratiques, nos infrastructures et nos données :**
 - ✓ **Mesure n°91** : Adopter un Plan cybersécurité à la session de décembre. Les stratégies nationales en matière de cybersécurité garantissent le bon fonctionnement de l'espace de communication numérique mondial. Les usages numériques augmentent, les défis technologiques futurs tendent vers davantage de complexité. La Région souhaite adopter une stratégie « Cybersécurité » adaptée à son territoire. Elle devra notamment intégrer l'enjeu fondamental de l'utilisation et de la sécurisation des *data*, en particulier dans le domaine de la santé, de la recherche ou de l'enseignement supérieur (réflexion sur les *cloud* souverains).

- Lancer un plan d'accompagnement à la montée en puissance du télétravail :

- ✓ **Mesure n°92** : Le Conseil régional, en lien avec les acteurs du monde économique, proposera de concevoir **une campagne de communication** afin que les entreprises désireuses de développer le télétravail puissent bénéficier d'un soutien régional et faire une place plus importante à cette nouvelle modalité de travail, plébiscité par de nombreux salariés et bénéfiques sur le plan de la qualité de vie et de l'écologie. La Région consacrera **40 000 €** à cette campagne. Par ailleurs, elle adaptera ses dispositifs (PDL Conseil, PDL Investissement numérique, DINAMIC Rebond, Capéa numérique) pour **développer une brique spéciale « télétravail » et déployer ainsi une offre complète de « sensibilisation, diagnostic, orientation, accompagnement »** pour les entreprises désireuses de **déployer le télétravail**.

- Mailler le territoire régional en tiers lieux numériques :

- ✓ **Mesure n°93** : Lancement d'un **appel à projet régional (AAP)** de soutien au **développement des tiers lieux**, tout particulièrement en **milieu rural**. Au travers de cette initiative, La Région entend soutenir les projets de création ou de développement de tiers-lieux qui sont de véritables **outils de redynamisation des territoires et d'inclusion numérique**. La Région se propose de consacrer **1 M€** à ce projet.

7/ Innover pour renforcer la compétitivité de nos filières stratégiques ou émergentes :

La Région des Pays de la Loire a connu une **formidable dynamique** en matière de recherche et d'innovation au cours des 5 dernières années. Ainsi, les entreprises ligériennes ont réalisé **la plus forte progression des dépenses de R&D en France métropolitaine** (+ 19,1% entre 2014 et 2017 pour une moyenne nationale de + 7,7%) ainsi que **la plus forte croissance des effectifs de chercheurs en entreprises en France métropolitaine**. Le Conseil régional a fortement soutenu ce mouvement : la Région des Pays de la Loire est ainsi la Région qui consacre **la part la plus importante de son budget à la R&D (5,8%)**. Cette dynamique a permis de rattraper en partie le retard constaté de l'économie ligérienne en matière de R&D (insuffisante mobilisation du CIR, niveau de brevets et de chercheurs par habitants inférieurs à la moyenne nationale, etc.). Il est donc **vital de ne pas casser cette dynamique**.

Or, la crise du COVID-19, avec les difficultés économiques qu'elle engendre, porte la **menace d'un affaiblissement structurel de l'effort public et privé consacré à la R&D**, ce qui pourrait **nuire à la compétitivité à moyen terme de notre économie** et de nos filières stratégiques dans un monde toujours plus concurrentiel.

Il est donc fondamental que la puissance publique vienne **soutenir l'effort de R&D** pour maintenir, dans cette période de crise, l'innovation et la recherche, **soutenir l'économie de la connaissance** et permettre le rebond économique de l'économie ligérienne.

Le Conseil régional s'est fortement investi en faveur de l'innovation et de la recherche depuis le début du mandat, notamment dans le cadre de son **plan « Ensemble pour innover »**, voté en 2018.

Il soutient très fortement **l'implantation d'organismes de recherche**, ses **3 universités** et leurs antennes territoriales ou encore les projets des **grandes écoles, publiques ou privées**. La session du BS en est une belle illustration avec le vote d'une subvention de **1 M€** (en plus du montant des 1,3M€ préalablement inscrits au CPER) pour le projet de réhabilitation du bâtiment « Biotechnologies

marines » de l'IFREMER (avec ce projet de 9 M€, l'IFREMER fait le choix de tripler son investissement sur notre territoire), d'une subvention de 4,5 M€ pour le projet d'extension du campus de l'Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA) à Laval (passage de 700 à 1100 étudiants) fortement investi dans les pôles ID4Car et EMC2, ou encore avec la subvention de 1,4 M€ à l'école d'ingénieurs YNCREA OUEST basée à Nantes (passage de 160 étudiants aujourd'hui à 500 étudiants en 2024).

En direction des entreprises, il a déployé à cet effet depuis le début du mandat un ensemble de dispositifs qui seront pleinement mobilisés pour le rebond et la relance de l'économie ligérienne : **Programme d'investissement du PIA 3 régional** (volet 1 et 2) piloté par BPI France pour le compte de l'Etat et de la Région ; soutien aux **pôles de compétitivité, centres techniques et technopôles ; structuration du réseau des Technocampus et appui aux plateformes technologiques de l'IRT Jules Verne et du CEA Tech** ; montée en puissance de « **Pays de la Loire Innovation** » en lien avec BPI France ; structuration et animation des **actions de sensibilisation à l'innovation** auprès des entreprises pilotées par l'Agence régionale économique **Solutions&Co** pour le compte de la Région (réseau RDI, concours d'innovation Résolutions, Printemps de l'innovation, etc.).

A la faveur de ce plan de relance, il entend prendre des **premières mesures complémentaires**. Il présentera par ailleurs, à la prochaine session du mois d'octobre le **nouveau Schéma régional Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (SESRI) 2021-2027**, fruit d'un travail et d'une concertation étroite avec l'ensemble de acteurs ligériens.

Dans le cadre de son plan de relance, le Conseil régional se propose donc de :

- **Renforcer la visibilité de la recherche ligérienne au niveau national et européen pour capter davantage de financements stratégiques :**
 - ✓ **Mesure n°94** : Le Conseil régional se propose de signer **deux partenariats stratégiques** avec l'Agence Nationale de recherche (ANR) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) afin de **simplifier et mieux articuler** nos dispositifs régionaux de soutien à la recherche avec les guichets et organismes de recherche nationaux et européens afin de capter davantage de financements au bénéfice de nos acteurs régionaux. En **renforçant les synergies entre les politiques régionale, nationale et européenne**, la démarche doit permettre, par ailleurs, de renforcer la **visibilité, le rayonnement** et la **reconnaissance** de la recherche ligérienne au niveau national et européen. Le conseil régional déblocquera une première enveloppe de **2 M€** à l'appui du partenariat avec l'ANR.

- **Poursuivre le développement des collaborations public-privé en matière de recherche :**
 - ✓ **Mesure n°95** : La Région des Pays de la Loire se propose de nouer un **partenariat inédit avec l'Association nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)** qui réunit l'ensemble des acteurs privés et publics de la recherche à l'échelle nationale et gère le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) pour le compte du ministère de la Recherche. La Région Pays de la Loire sera ainsi la **première région française à devenir membre de l'ANRT**. Dans le cadre de ce partenariat, pour **rapprocher encore davantage la recherche académique et le monde industriel** autour des **problématiques clefs des technologies d'aujourd'hui et de demain** rencontrées par les entreprises, le Conseil régional financera **20 thèses de recherche** couplant un laboratoire de recherche (recherche fondamentale) et une

entreprise accueillant une thèse CIFRE. La Région mobilisera **500 000 €** dans le cadre de ce dispositif.

- ✓ **Mesure n°96** : Le Conseil régional lancera un **appel à projets (AAP)**, doté de **2 M€**, permettant de financer des **démonstrateurs académiques de recherche**, en phase préindustrielle, dans des **technologiques de rupture** des **filières stratégiques de l'économie ligérienne**. Ces équipements sont souvent le chaînon manquant entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée pour réaliser la **preuve de concept industrielle**. Ces équipements nécessitent l'intervention de la puissance publique car ils s'inscrivent dans le cadre de projets de « rupture » que le secteur privé ne peut assumer compte-tenu du risque scientifique, technologique ou financier qu'ils présentent.

- **Soutenir les démarches de R&D des entreprises ligériennes dans les filières d'excellence et d'avenir de l'économie régionale :**

- ✓ **Mesure n°97** : Le Conseil régional consacrera une **enveloppe supplémentaire de 1,5M€** (portant l'enveloppe 2020 à **11 M€**), pour soutenir les projets d'excellence des entreprises l'ensemble du territoire de la Région. Le **développement des filières émergentes** constitue un **relais de croissance** pour les prochaines décennies. Il en est ainsi par exemple du **développement de l'écosystème hydrogène ligérien** émergent afin de développer un savoir-faire industriel ligérien ou encore de la **filière des biotechnologies marines** pour lequel la Région est en cours d'élaboration d'une feuille de route en faveur du développement de la **filière microalgues**. La Région s'engage ainsi à **accompagner les porteurs privés ou publics de projets d'innovation et de R&D**. L'aide régionale est instruite en prenant en compte la **spécificité du besoin de chaque entreprise**. A titre d'exemple, une convention cadre sera ainsi prochainement élaborée avec le **groupe THALES** dans le cadre du projet d'innovation **JADE** qui vise à accélérer la transformation digitale de l'entreprise et à optimiser les développements de produits nouveaux.

- **Soutenir les démarches de R&D collaboratives des TPE et PME ligériennes :**

- ✓ **Mesure n°98** : Le Conseil régional consacrera en **2020** un budget total de **4,8M€** à l'appel à projets (AAP) visant à encourager la dynamique de **projets collaboratifs de R&D des TPE et PME** de la région **ayant un fort impact en termes de retombées économiques et d'emploi pour le territoire ligérien**. Dans un contexte de baisse des fonds nationaux du Fonds Unique Interministériel (FUI) et de transferts aux régions de la compétence en matière de **pôles de compétitivité**, cette action est menée en lien étroit avec ces derniers qui doivent labelliser les projets retenus dans le cadre de l'APP. Le Conseil régional se propose de consacrer **1,5 M€ supplémentaires** à cette action dans le cadre de son plan de relance.

8/ Miser sur l'international pour rebondir :

Suite à la crise du COVID-19, **l'export fait partie des axes de relance** pour nos entreprises afin de **défendre et reconquérir** très rapidement **des parts de marchés à l'international**.

Le Conseil régional va **renforcer et assouplir ses dispositifs existants** pour mieux répondre aux besoins exprimés par les entreprises dans cette période spécifique. Elle mettra ainsi en œuvre un **véritable « Pack export de relance »** qu'elle souhaite articuler avec le plan de relance du Gouvernement qui se

déploie *via* le Conseil stratégique de l'Export, **en étroite collaboration avec Business France et les partenaires de la Team France Export** pour soutenir de nouvelles formes de prospection individuelle (offre digitalisée à l'étranger), une offre de salons ou missions internationales collectives virtuelles ou hybrides (ex : *Bio Convention*) ou des stratégies de filières à l'international (naval, EMR, agri-agroalimentaire, etc.).

Dans le cadre de son plan de relance, le Conseil régional entend :

- **Défendre et développer nos parts de marché à l'international :**

- ✓ **Mesure n°99** : Mobilisation de l'équipe régionale du *Team France Export* pour venir en appui aux entreprises rencontrant des difficultés à l'international en raison du contexte particulier de la crise. Les actions d'information, de sensibilisation et d'opérations collectives de prospection commerciale seront également renforcées.
- ✓ **Mesure n°100** : Renforcement de nos outils d'accompagnement à l'export. La défense de leurs parts de marché à l'international est l'une des priorités des entreprises exportatrices pour faire face à la crise économique. Dans ce contexte, le maintien du soutien de la Région au renforcement des ressources humaines à l'export est primordial, notamment à travers le **dispositif Emploi Export** qui a rencontré une forte progression depuis son lancement (13 emplois en 2018 et 36 en 2019). Le Conseil régional se propose de dégager à cet effet un **budget supplémentaire de 200K€** qui portera le budget annuel 2020 à **800 000€** et représentera **50 emplois RH supplémentaires** en 2020.

- **Réinvestir l'export proche :**

- ✓ **Mesure n°101** : L'accompagnement des entreprises ligériennes sur le **marché européen** par le déploiement d'une **stratégie renforcée Europe Export** et d'un **nouvel envoyé spécial en Europe du Nord** sera un élément central du plan de soutien régional destiné à accompagner les entreprises à l'export en sortie de crise. La Région y consacrera **200 000 € supplémentaires** en 2020.

- **Anticiper les nouveaux défis stratégiques du commerce international de demain :**

- ✓ **Mesure n°102** : Réaliser avec **Business France** un **plan stratégique à l'international** pour nos **filières clefs** (agri-agroalimentaire, aéronautique, automobile, maritime-naval, santé-biotech, EMR, hydrogène, etc.). La Région y consacrera un budget de **50 000 € supplémentaires** en 2020.

9/ Relocaliser et réduire les fragilités logistiques et d'approvisionnement :

- **Identifier les enjeux stratégiques des différentes filières régionales :**

- ✓ **Mesure n°103** : Réaliser au second semestre 2020 un **diagnostic à l'échelle de la Région** et des **diagnostics par filières stratégiques ligériennes** ou cofinancer des études menées par des groupements de filières dédiés (GICAN, GIFAS, PFA, etc.), pour caractériser les forces et les fragilités des chaînes de valeur de l'économie régionale et de ses principales filières stratégiques.

- **Encourager les actions collectives entre les donneurs d'ordre et les écosystèmes de sous-traitants ligériens :**
 - ✓ **Mesure n°104** : Encourager la conclusion de contrats de partenariats avec les **donneurs d'ordres des principales filières ligériennes** pour alimenter la vision de moyen terme (innovation, évolution du marché), stimuler au sein d'une chaîne de sous-traitance les actions de compétitivité indispensables à l'ancrage de compétences-clés sur le territoire et maintenir voire relocaliser leur chaîne de valeur industrielle.

- **Apporter un diagnostic individualisé aux entreprises :**
 - ✓ **Mesure n°105** : Financer des **missions individuelles d'intelligence économique** *via* l'ADIT visant à étudier, au niveau de l'entreprise, les opportunités de relocalisation de la production ou de la sous-traitance. Le Conseil régional sera en capacité de mobiliser **231 000 €** pour cette action pour commander de nouvelles missions dans le cadre du marché qu'il a passé avec l'ADIT en mars 2018.

- **Accompagner les projets de relocalisation dans nos filières stratégiques et accélérer la reconquête industrielle de nos territoires :**
 - ✓ **Mesure n°106** : Le Conseil régional utilisera son **programme « Résolutions »** pour lancer des « **appels à solutions de relocalisation** » pour permettre à des **grands donneurs d'ordre** ou à des **entreprises** de « **tester** » la **capacité du tissu économique et industriel ligérien à répondre à un besoin identifié** en termes de **relocalisation, d'approvisionnement** ou de **logistique**.
 - ✓ **Mesure n°107** : Le Conseil régional lancera une **plateforme régionale de « sourcing »**, pilotée par son agence économique, **Solutions&Co**, qui permettra de **recenser les savoir-faire économiques et industriels du territoire ligérien** pour tout à la fois leur donner de la **visibilité** et **faciliter la rencontre entre les entreprises et les donneurs d'ordre** à la recherche de solutions de relocalisation en Pays de la Loire.
 - ✓ **Mesure n°108** : Sur le modèle de son action dans le domaine de l'«*invest*» (implantation et réinvestissement d'entreprises étrangères en Pays de la Loire), le Conseil régional, *via* son agence économique, **Solutions&Co**, développera une **nouvelle offre sur mesure de « parcours relocalisation »** pour les entreprises qui souhaiteraient envisager une **relocalisation (depuis la France ou l'étranger) dans la région des Pays de la Loire** pour simplifier les démarches et trouver des solutions adaptées aux besoins des entreprises.
 - ✓ **Mesure n°109** : **Préserver la compétitivité de notre outil industriel grâce à l'industrie du futur**. Dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée par la crise, la Région maintiendra son soutien à travers son **Plan Industrie du Futur** (voté en 2017 et doté de **253 M€ sur 5 ans**) pour améliorer la compétitivité des PME et ETI ligériennes, accroître l'avance des Pays de la Loire dans l'industrie, **conforter et relocaliser les activités productives en région, et favoriser la création d'emplois et la réalisation d'investissements** sur le territoire régional. Elle encouragera les entreprises ligériennes à s'inscrire dans une logique de parcours (du diagnostic au déploiement opérationnel) en les sensibilisant aux opportunités offertes par **l'AMI Industrie du futur** *via* le réseau des développeurs économiques (RDE).

- ✓ **Mesure n°110** : La reconquête industrielle des Pays de la Loire passera par les territoires. C'est pourquoi le Conseil régional a choisi d'animer le programme **Territoires d'industrie** pour le compte de l'Etat. De nombreuses initiatives sont en cours dans chacun des 16 territoires concernés en région. Le Conseil régional souhaite **accélérer la dynamique de ce dispositif** et renforcer encore davantage son animation en permettant aux acteurs des territoires de **prendre des initiatives innovantes au plus près des territoires**. La **création d'un fonds « Territoires d'industrie »** doté de **500 000 €** doit permettre l'émergence et la **mise en œuvre d'actions nouvelles et collaboratives**.

- ✓ **Mesure n°111** : Amplifier le dispositif innovant « **Volontaires Territoriaux en Entreprises** » (VTE) qui doit connaître pour la **reconquête industrielle des territoires de notre région** le même succès que le programme des **VIE** à l'international. C'est un **formidable défi pour nos jeunes diplômés qui doivent retrouver le goût du risque industriel**. C'est aussi un **vecteur innovant pour encourager la relocalisation d'industries sur nos territoires et la transition vers une économie plus « verte »**. En **partenariat avec BPI France**, la Région poursuivra son aide incitative au recrutement de jeunes diplômés par nos PME et ETI industrielles (< 250 salariés) sur des fonctions stratégiques devenues désormais incontournables dans un contexte d'après crise. Elle adaptera notamment son soutien aux entreprises ressortissantes d'un « **Territoire d'Industries** » ou au recrutement d'un « **VTE vert** » pour des missions liées à l'environnement et la transition énergétique, en apportant une aide complémentaire aux entreprises bénéficiaires équivalente au soutien de l'Etat via Bpifrance. D'ici fin 2020, elle y consacrera **100 000€** avec un **objectif de 25 recrutements** dans les PME et ETI industrielles des Pays de la Loire.

- **Développer nos infrastructures stratégiques de transport :**
 - ✓ **Mesure n°112** : **Accélérer le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique**. L'aéroport de NA constitue une **infrastructure stratégique** pour notre territoire en termes d'**attractivité et de compétitivité**. Il constitue également un élément essentiel dans le cadre de l'**indépendance logistique de la région**. La Région s'assurera auprès de l'Etat que le calendrier de ce chantier stratégique ne prenne pas de retard en raison de la crise ou des difficultés du secteur aéronautique.

 - ✓ **Mesure n°113** : **Faire du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN) un atout logistique**. En tant que Présidente du Conseil de Surveillance du GPM, la Présidente du Conseil régional renforcera l'action de la dynamique de promotion « **Be My Port** » et participera à une « **tournée** » dans les **5 départements** visant à **mettre en avant les capacités logistiques du GPM**. En effet, le Port de Nantes Saint-Nazaire joue un rôle majeur dans l'écosystème logistique du territoire ligérien et pourrait capter de nouveaux trafics pour constituer concrètement la **porte d'entrée du Grand Ouest**. Il s'agit de **sensibiliser les grands décideurs chargeurs sur les potentialités du GPM et son offre logistique** pour **relocaliser les flux** en évitant une fuite des trafics vers les ports du Havre ou d'Europe du Nord, dans une logique de circuits courts. Cette initiative, outre le développement commercial et l'accroissement de la visibilité internationale et nationale des offres de services du GPM Nantes Saint-Nazaire, doit permettre de dégager des solutions valorisant **l'empreinte environnementale et le bilan carbone des flux marchands** dans notre région.

- ✓ **Mesure n°114 : Développer le fret ferroviaire.** La crise sanitaire a mis en exergue les atouts du fret ferroviaire qui s'est avéré **l'un des moyens de transport de marchandises les plus résilients**. Avec 2/3 des trains habituels, les circulations fret ont assuré l'approvisionnement des entreprises et la distribution aux populations des matières de première nécessité. Dans le contexte de relance et en lien avec la dynamique du Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire, **la Région souhaite engager, en lien avec SNCF Réseau, une étude stratégique régionale sur le fret ferroviaire**, qui permettra d'**objectiver les potentiels de développement** et d'identifier les leviers économiques, législatifs et politiques pour amorcer une réelle **accélération dans le report modal du transport de marchandises**. Cette étude s'inscrira dans un cadre élargi de concertation à l'échelle interrégionale, et en lien avec les attentes portées au niveau national par les Présidents de Région de considérer le développement du fret et de la logistique comme véritable enjeu pour repenser le système productif français en s'inscrivant dans le cadre d'une transition écologique volontariste.

*

ACCÉLÉRER la santé et la croissance verte

III/ ACCELERER

Pour sa dernière année pleine de mandat, la majorité régionale avait souhaité, lors du vote de son **budget primitif 2020**, en décembre dernier, mettre l'accent sur **trois grandes priorités** pour amplifier les actions entreprises depuis 2016 : la **transition écologique, l'alimentation et la santé**.

La crise du COVID-19 ne fait que renforcer la conviction de la majorité régionale qui souhaite **accélérer encore davantage** ses efforts dans deux domaines qu'elle souhaite placer au cœur de son plan de relance : la **santé** et la **croissance verte** pour **poursuivre et appuyer les transitions en cours sur l'ensemble des territoires régionaux**.

1/ La santé :

Le **plan urgence santé** adopté par la Région au cœur de la crise sanitaire a permis de répondre directement aux préoccupations et besoins exprimés, que ce soit pour **pallier les retards en approvisionnement des masques** (3 M de masques achetés et distribués par la Région pendant la crise aux professionnels de santé, aux entreprises, apprentis et lycées ou encore aux associations caritatives) et **équipements de protection** (55 000 équipements achetés et distribués par la Région - visières, tabliers, blouses et surblouses, etc.) à destination des personnels de santé, pour **aider l'ARS dans la gestion logistique** de la crise ou encore pour **aider les structures médicales et les professionnels de santé à se doter des équipements numériques** pour **permettre la télémédecine à distance**.

Concrètement, c'est plus de **5 millions d'euros** qui ont ainsi été mobilisés par la Région au plus fort de la crise dans le cadre du **Fonds « Pays de la Loire Urgence Santé »** qu'elle a créé à cet effet.

Avec notamment son « **Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous** », voté par la majorité régionale en **2016**, le Conseil régional s'est fortement investi dans le domaine de la santé depuis le début du présent mandat. A la lumière de la crise sanitaire, il s'agit aujourd'hui pour la Région **d'aller encore plus loin** et de **prendre de nouvelles initiatives** en matière de santé en faveur de nos territoires.

Il s'agit en particulier d'accélérer le **déploiement de la télémédecine et des équipements numériques** devenus aujourd'hui incontournables pour un grand nombre de praticiens et d'établissements de santé. La majorité régionale propose également de soutenir les **projets structurants d'équipements hospitaliers** et de **renforcer le déploiement d'une offre de soin de qualité** sur tout le territoire ligérien.

Le budget santé en direction des territoires sera ainsi **plus que doublé** en 2020. Il sera porté à **12,3 M€ d'AP/AE** en 2020 contre **4,5 M€** en 2019 soit **une progression de plus de 150 %**.

La Région des Pays de la Loire soutient également, dans le cadre de ses compétences, le personnel soignant et propose de réaliser **un effort spécifique en faveur des formations sanitaires et sociales régionales** avec **un budget supplémentaire de plus de 2,4M€** dans le cadre de ce plan de relance.

Dans le cadre de son plan de relance, le Conseil régional entend donc :

- **Accélérer le déploiement de la télémédecine et des équipements numériques** :

L'accroissement du recours à la téléconsultation a été considérable depuis le début de la crise sanitaire. En une semaine, entre le 16 et le 22 mars 2020, 80 000 personnes en France ont vu leur médecin en téléconsultation, soit deux fois plus que pour tout le mois de février 2020.

La Région des Pays de la Loire, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), souhaite **renforcer son action en créant un Fonds de soutien à la télémédecine et aux équipements numériques doté d'un million d'euros**. Ce fonds aura notamment vocation à accélérer le déploiement de ce nouvel outil sur tout le territoire dans des établissements de santé prioritaires (EPHAD, maisons de santé pluriprofessionnelles, etc.).

- ✓ **Mesure n°115** : Création d'un **Fonds de soutien à la télémédecine et aux équipements numériques doté d'1M€**.

- **Soutenir les projets structurants d'équipements hospitaliers :**

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance des centres hospitaliers dans notre système de santé et la nécessité pour ces établissements de disposer d'équipements adaptés.

En lien avec l'ARS, la Région des Pays de la Loire propose de lancer **un appel à projets (AAP) sur les équipements hospitaliers structurants** afin de répondre aux besoins identifiés par ces établissements pendant la crise du COVID-19.

- ✓ **Mesure n°116** : Lancement d'un **AAP doté de 1 M€ sur les équipements hospitaliers structurants** à la suite des insuffisances constatés pendant la crise du COVID-19.

Par ailleurs, au cours de la session de juillet, le Conseil régional proposera un budget d'**1M€** en vue de soutenir le centre de cancérologie du Mans dans l'acquisition d'un « **Cyberknife** », appareil de radiothérapie robotisé pour traiter de nombreuses tumeurs d'accès difficile. Cela conforte la volonté de la Région **d'accompagner les établissements de santé** dans l'acquisition d'équipements structurants pour le territoire en faveur d'une offre de soins équitable et de qualité pour l'ensemble des Ligériens.

- **Renforcer l'offre de soins sur tous les territoires de la Région :**

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance du maillage territorial pour l'accès aux soins de premiers recours pour l'ensemble de la population.

Dans ce cadre, après la mobilisation de la Région auprès des centres hospitaliers de référence, la majorité régionale souhaite poursuivre et accélérer son soutien pour le déploiement d'une **offre de soin de qualité sur tout le territoire régional en proximité**.

- ✓ **Mesure n°117** : Mobilisation d'une enveloppe de **2 M€** pour le déploiement de **nouveaux projets de MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaire), la structuration et l'animation territoriale de l'offre de soins de proximité**.

- **Consacrer un effort spécifique en faveur des formations sanitaires et sociales régionales :**

La crise sanitaire a révélé toutes les difficultés de notre système de santé et l'importance des filières professionnelles sanitaires souvent sous tension. La gestion de cette crise de grande ampleur dans les centres hospitaliers et les EPHAD n'a d'ailleurs pu être possible qu'**en mobilisant des étudiants sanitaires et sociaux pour venir aider et soulager les équipes soignantes**, dans le cadre d'un stage ou d'un renfort, voire en appelant les enseignants et les formateurs à revenir dans les services de soins.

Cette crise conforte ainsi la nécessité d'un **appareil de formation solide, maillant tout le territoire**. Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région des Pays de la Loire souhaite ainsi déployer des mesures spécifiques à destination de la formation des personnels soignants :

- ✓ **Mesure n°118** : Lutter contre la faible densité de professionnels infirmiers par habitants constatée en région Pays de la Loire en obtenant de l'Etat le desserrement du quota régional sur l'enveloppe nationale de formations des étudiants en soins infirmiers. Des négociations seront ainsi engagées avec l'Etat pour une hausse du quota en 1^{ère} année d'études en soins infirmiers. Les moyens financiers seront mobilisés, pour une hausse, dans un premier temps, de **40 places par année de formation**, représentant un montant de dépenses **d'1 million d'euros pour les 3 années (120 élèves formés en plus)**.
 - ✓ **Mesure n°119** : **200 places supplémentaires pour la formation à la profession d'aide-soignant** à partir de la rentrée de **septembre**. La crise sanitaire a mis en exergue l'importance de ces professions support dans les établissements de santé et auprès des particuliers. La Région souhaite donc se mobiliser pour **accroître le nombre de places disponibles pour cette formation clé** et contribuera dans ce cadre à un **plan de valorisation du métier d'aide-soignant**, en lien avec l'ARS.
 - ✓ **Mesure n°120** : **Gratuité des frais de concours d'entrée à la formation d'aide-soignant en 2020**. Afin d'encourager le développement de la formation au métier d'aide-soignant, essentiel à notre système de santé, la Région prendra en charge en 2020 les frais de concours afférents pour un budget d'environ **300 000 €**.
 - ✓ **Mesure n°121** : **Neutraliser pour les instituts de formations régionaux en soin infirmiers la perte de recette** liée, d'une part, aux nouvelles modalités d'inscription en enseignement supérieur (Parcoursup) et, d'autre part, à la baisse des droits d'inscription en formation supérieure, soit un **abondement complémentaire** en 2020 de **660 000 € des subventions allouées aux instituts de formation**.
 - ✓ **Mesure n°122** : **Pérenniser, au-delà de la crise, l'alignement sur le public des formations privées s'agissant du régime de remboursement des aides kilométriques pour frais de stages**. Ainsi, plus de **780 étudiants en soins infirmiers** pourront désormais bénéficier de cette mesure pour un montant estimé d'environ **500 000 €**.
- **Poursuivre la mobilisation de la Région sur la thématique Alimentation / Santé / Environnement :**
- ✓ **Mesure n°123** : **Participation de la Région aux 5^{ème} Assises Régionales « Agriculture, Alimentation et Santé » organisées par Ouest France** (sous réserve que les conditions sanitaires le permettent). La SRAE Nutrition (Structure Régionale d'Appui et d'Expertise) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) seront également fortement impliquées dans cet événement dont le contenu a été adapté pour prendre en compte la **crise sanitaire actuelle et son impact sur la consommation des Ligériens**. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'adoption, en décembre 2019, par l'assemblée régionale de son plan « **Ambition régionale Alimentation/Santé** ». La Région contribuera à cet événement à hauteur de **160 000 €**.

- ✓ **Mesure n°124** : Lancement, d'ici la fin de l'année, en lien avec Air Pays de la Loire, d'un appel à projets (AAP) doté de 500 000 € en vue de soutenir des actions innovantes sur la qualité de l'air dans les territoires. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Région d'agir sur la thématique **Santé/ Environnement**.

2/ La croissance verte :

La majorité régionale a fait de **l'écologie positive** une priorité constante de son mandat, en cherchant inlassablement à conjuguer le défi de la **préservation de notre environnement** et le défi de la **croissance verte** qui s'appuie sur **les révolutions technologiques en cours** pour créer des emplois et des richesses.

Le **défi écologique** constitue donc un **fil rouge de ce mandat**, depuis l'adoption de la **feuille de route sur la transition énergétique** en 2017 jusqu'aux dernières initiatives du **BP 2020** en passant par la feuille de route sur la **transition écologique** (2018), le **plan d'actions économie circulaire** (2019), le **contrat d'avenir** (2019) ou bien encore le **pacte de Cordemais** (2020) et notre soutien au **projet EcoCombust**, pour ne citer que quelques exemples.

La majorité régionale a la conviction que la crise du COVID-19 peut être une occasion **d'accélérer encore davantage nos efforts** en faveur de la **préservation de notre cadre de vie** qui constitue notre bien commun et la **transition** vers une **économie toujours plus décarbonée et circulaire**.

Elle souhaite **relever le défi du changement climatique** qui est **l'un des grands enjeux de ce XXIème siècle**. A cet effet, le Conseil régional a lancé **une grande étude**, placée sous l'égide du **climatologue Hervé LE TREUT**, membre du GIEC, pour **mieux caractériser les impacts du changement climatique sur le territoire des Pays de la Loire**. Elle sera rendue publique à l'automne et permettra de **consolider la dynamique collective** en place au niveau régional. Le Conseil régional proposera d'en prolonger les travaux à travers **la constitution d'un groupe régional d'experts sur l'évolution du climat en Pays de la Loire**.

Pour accélérer encore davantage nos efforts, le Conseil régional se fixe **5 objectifs** dans le cadre de son plan de relance :

- **Mobiliser l'épargne des Ligériens vers la croissance verte des Pays de la Loire :**

Il s'agit de **mobiliser l'épargne des Ligériens** pour soutenir **les entreprises** (TPE, PME, ESS, etc.) des **Pays de la Loire** engagés dans la **croissance verte** et **l'économie circulaire sur tous les territoires** de la Région. Aux côtés d'autres outils financiers existants, ce livret d'épargne participerait au besoin de nos concitoyens de **donner du sens à leur épargne** et de **renforcer le lien ente citoyens, entreprises et territoires**.

Le Conseil régional lancera ainsi un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès de la place bancaire régionale** pour créer un **livret d'épargne populaire** destiné à financer des prêts bancaires pour soutenir des projets innovants d'entreprises ligériennes engagés dans le défi de la croissance verte sur nos territoires.

- ✓ **Mesure n°125** : Création d'un **livret d'épargne populaire régional « croissance verte »**.

- **Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments :**

La **rénovation énergétique des bâtiments** est un outil puissant pour la relance économique de l'économie ligérienne : elle permet tout à la fois de **soutenir l'économie sur tout le territoire régional** et participe de **l'objectif de réduction des émissions de CO2** grâce aux **économies d'énergies**.

Le Conseil régional s'est fortement investi dans cette politique publique depuis le début du mandat. Il y consacre déjà **10 M€ par an** à travers **quatre dispositifs** (AREEP pour les particuliers, bâtiments publics, locatifs communaux et construction de foyers pour les jeunes dont la rénovation des résidences universitaires CROUS).

Trois initiatives structurantes seront pleinement opérationnelles à la rentrée :

- ✓ **Mesure n°126** : Le déploiement opérationnel du **programme SARE** (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique) à hauteur de **24 M€**, dont **6 M€ de la Région**, en lien avec l'Etat, les départements et les EPCI pour **couvrir d'ici 2022 l'ensemble du territoire régional par des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) et accélérer les travaux énergétiques des particuliers**.
- ✓ **Mesure n°127** : La création opérationnelle en septembre de la **SEM croissance verte**, au capital de **10 M€**, qui symbolise **l'unité ligérienne** puisqu'elle réunira, en tant que co-actionnaires, aux côtés de la Région : la **Banque des territoires**, les **5 départements ligériens**, **2 agglomérations** (Laval et Angers) et les **4 syndicats d'énergie** de la Région.
- ✓ **Mesure n°128** : Le déploiement du projet « **Energie SPRONG** », lancé par l'**USH**, pour la **rénovation énergétique des logements sociaux** pour lequel la Région a d'ores et déjà dégagé un budget de **2 M €**.

- **Accélérer la reconquête de la qualité de l'eau et valoriser la biodiversité :**

Face au risque écologique et économique que représente la mauvaise qualité des cours d'eau de la Région (seulement 11% de nos cours d'eau sont en bon état écologique), la majorité régionale a fait de cet objectif une **priorité de son mandat**.

A cet effet, elle a mis en place une **gouvernance collective et territoriale renforcée**. Elle a sollicité le **transfert par l'Etat de la compétence d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. Elle a voté, enfin, au BP2020, conformément aux engagements du Contrat d'avenir, **un Plan Etat/Région pour la reconquête de la ressource en eau dans la Région doté de 46 M€ de crédits régionaux sur 5 ans (2020-2024)**. Avec les crédits du **PITE Eau** créé à cette occasion par l'Etat et ceux du 11^{ème} programme de **l'Agence de l'eau**, ce sont plus de **450 M€** qui pourront être consacrés à cette dynamique de reconquête au cours des 5 prochaines années.

- ✓ **Mesure n°129** : Face au succès rencontré par le plan et à la **dynamique de projets constatés** à la faveur de l'adoption des nouveaux **Contrats Territoriaux Uniques (CTU) Eau**, la Région est prête à renforcer, dès la session de juillet, son accompagnement des porteurs de projets pour sécuriser le lancement des travaux sur les territoires de la Région. A cet effet, la Région accentuera son effort budgétaire de **1M € supplémentaire**.

Par ailleurs, au titre de la **protection et de la valorisation de la biodiversité**, le Conseil régional souhaite s'investir dans la **protection de nos paysages de bocage**.

Parmi les nombreux paysages qui participent à l'identité et l'attractivité des Pays de la Loire, le **bocage** constitue certainement l'une des facettes les plus caractéristiques.

Créé par la main de l'homme à des fins agricoles, ce paysage emblématique de parcelles entourées de haies, outre sa dimension esthétique appréciée par les Ligériens, remplit **une multitude de services écologiques** : développement d'une biodiversité riche et spécifique, stockage du carbone, lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité de l'eau, etc.

Les mutations importantes de l'agriculture depuis les années 50 ont conduit à **l'érosion massive des linéaires bocagers** et ont considérablement réduit leurs fonctions économiques et environnementales, malgré les diverses initiatives engagées pour préserver ce capital. C'est ainsi qu'en France, les haies régissent de 11 500 km par an en moyenne.

- ✓ **Mesure n°130** : Lancement d'un plan « **LIGER bocage et agroforesterie** » par un collectif d'acteurs ligériens (Etat, Agence de l'eau, Office français de la biodiversité, Région, Départements et AFAC régionale) qui souhaitent unir leur force pour inverser la tendance au recul des linéaires de bocage. La Région consacrera **500 000 € en 2020** à cette initiative qui se déploiera au second semestre 2020 pour protéger et développer une économie durable autour de la haie.

- **Accélérer le déploiement des nouvelles énergies décarbonées** :

Le Conseil régional s'est fortement investi, depuis le début du mandat, dans l'objectif de **diversification du mix énergétique français** qui conduit à **promouvoir de nouvelles énergies moins émettrices de carbone**.

Dans le cadre de son plan de relance, le Conseil régional souhaite amplifier encore davantage ses efforts pour soutenir les **nouvelles filières d'excellence** et favoriser la **diffusion progressive des nouvelles motorisations décarbonées**.

A cet effet, **6 actions** sont proposées dans le cadre du plan de relance :

- ✓ **Mesure n°131** : Création en septembre d'un **Fonds d'investissement régional dans les Energies Nouvelles Renouvelables (ENR)** doté de **10 M€** qui constitue une filiale de la SEM Croissance verte. Il prendra des participations, sur tout le territoire régional, dans des sociétés de projet ENR (méthanisation, hydrogène, gaz, éoliennes etc.).
- ✓ **Mesure n°132** : Adoption d'un **Plan hydrogène** qui mobilisera **70 M€ de crédits régionaux d'ici 2030** hors budget transport et près de **100 M€** avec l'appui des fonds européens. Il s'agit d'accompagner et de structurer une **nouvelle filière d'excellence régionale** particulièrement prometteuse. Ce plan viendra appuyer les grands projets en cours sur nos territoires, notamment le projet **H2Ouest** en Vendée et au Mans, le projet **H2 Loire Vallée** ou encore la volonté du **Grand port maritime de Nantes Saint Nazaire** de devenir le **premier grand port hydrogène** de la façade atlantique. Le Conseil régional soutiendra le déploiement d'un **réseau de stations de production et de distribution de l'hydrogène** maillant tout le territoire régional, soutiendra l'acquisition de **véhicules hydrogène** et les projets d'**avion/bateau/TER à hydrogène** ainsi que les expérimentations en cours concernant l'utilisation de l'hydrogène dans

le bâtiment. Il soutiendra la R&D en lien avec l'hydrogène et contribuera à faire émerger et animer un collectif ligérien des acteurs de l'hydrogène.

- ✓ **Mesure n°133** : Accompagner la stratégie du Grand Port maritime de Nantes-Saint-Nazaire en adoptant un avenant au volet portuaire du CPER actuel. Dans le cadre du CPER 2015-2020, **12,9M€** (dont **3,5M€ pour la Région**) restait à redéployer compte tenu de la non-maturité de certains projets fléchés à l'origine ou de reliquats restants suite à la réalisation d'autres projets. Il est proposé de redéployer ces crédits sur des projets suffisamment matures. Tout d'abord, en cohérence avec le Pacte de Cordemais, l'avenant au CPER 2015-2020 vise l'aménagement du **site portuaire du Carnet (9M€)** en vue de la création d'un **parc industriel éco technologique** de 110 hectares et la restauration de milieux naturels sur 290 hectares. Le potentiel de création d'emplois lié à l'aménagement de cette zone a été estimé à 1200 emplois directs et 1000 emplois induits. Ensuite, il s'agit de **créer de nouvelles capacités logistiques** sur le site de Montoir (**2M€**) afin de répondre aux besoins exprimés par différentes filières et notamment la filière agroalimentaire en vue de son développement à l'export. Enfin, les **projets nantais sur le site de Cheviré (5,5M€)** visés dans l'avenant répondent également à différents besoins exprimés par les entreprises du territoire et permettront notamment de **faciliter le passage des colis XXL** ainsi que **les futures connexions avec le terminal roulier de Montoir**. Le Port de Nantes Saint-Nazaire joue un rôle majeur dans **l'écosystème logistique du territoire ligérien**, la logistique étant l'un des enjeux stratégiques auxquels le port de Nantes Saint-Nazaire doit répondre pour devenir la porte maritime naturelle du Grand Ouest et attirer ainsi de nouveaux trafics. **L'un des objectifs est d'élargir l'arrière-pays au bénéfice des entreprises du Grand Ouest** en renforçant l'attractivité des zones portuaires avec une offre de service favorisant l'implantation d'entreprises logistiques et industrielles. L'adoption de l'avenant au CPER actuel constitue **la première brique d'un plan plus général de développement du GPM de Nantes Saint Nazaire** qui sera présenté au second semestre 2020.
- ✓ **Mesure n°134** : Déploiement d'un réseau régional de **bornes électriques ultra-rapides** (en complément du réseau de bornes rapides déjà financé par le Conseil régional) et de **stations d'avitaillement bioGNV**. Avec le déploiement du **réseau régional de stations hydrogène** dans la cadre du Plan régional hydrogène (cf. *supra*), le déploiement de ces réseaux d'infrastructures d'avitaillement et de recharge permettront de **soutenir la diffusion des motorisations alternatives décarbonées**. Le Conseil régional se propose de doubler le budget annuel 2020 consacré à cette action pour le porter à **1,2 M€**.
- ✓ **Mesure n°135** : Abondement du budget régional de **l'appel à projets (AAP) conjoint Région/ADEME sur la méthanisation** pour **accélérer la mise en place des projets de méthaniseurs** sur tous les territoires de la Région. Les crédits régionaux passeront ainsi de **0,5 M€** au BP 2020 à **3,2 M€ sur cet AAP** pour retenir davantage de projets.
- ✓ **Mesure n°136** : Lancement d'un **appel à projets (AAP)** de **2 M€** au second semestre 2020 pour **soutenir des projets innovants** dans le domaine des **énergies renouvelables** et des **réseaux énergétiques intelligents**. Les crédits régionaux passeront ainsi de **0.5 M€** votés au BP 2020 à **2 M€** sur cet AAP.

- **Accélérer le développement de l'économie circulaire :**
 - ✓ **Mesure n°137** : Le Conseil régional augmentera de **1 M€** les crédits prévus au BP 2020 sur les appels à projets (**AAP**) **2020 relatifs à l'économie circulaire** pour porter l'enveloppe budgétaire 2020 à **1,6 M €** en 2020 contre 600 000 € votés au BP 2020.
- **Accélérer le développement des mobilités durables :**

Au-delà de la diffusion des motorisations alternatives décarbonées, le Conseil régional souhaite **renforcer l'usage des transport collectifs** et des **mobilités douces**, tout particulièrement **en zones peu denses**.

C'est le sens des mesures proposées dans le cadre de ce plan de relance, qui visent à **accélérer le développement des mobilités durables** :

- ✓ **Mesure n°138** : Compte-tenu de la crise du COVID-19 et du décalage du calendrier initial des élections municipales, **l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des territoires sur les mobilités douces et innovantes** verra la date de dépôt des dossiers prolongée au 30 juin 2021 pour permettre aux nouvelles équipes des communes et intercommunalités de candidater sereinement. Cet AMI est doté de **1M€**. Son règlement sera adapté au nouveau contexte sanitaire qui prévaut dans la cadre du déconfinement.
- ✓ **Mesure n°139** : **Encourager et sécuriser la pratique du vélo**, en particulier en milieu périurbain et rural, à travers **3 mesures nouvelles** qui viennent renforcer les actions déjà engagées par la Région en faveur du vélo et représentent une **augmentation du budget de 1,8M€ par an à partir de 2021 et 500 000€ dès 2020** :
 - **Mise en place d'une subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).** Afin d'encourager le **report modal**, l'utilisation des transports en commun du **réseau Aléop**, et de promouvoir ainsi une mobilité durable, la Région met en place une subvention à l'achat d'un vélo électrique **pour les abonnés annuels Aléop**, sur une période limitée à 1 an, pour **un montant de 100 €, soit un budget complémentaire de 100 000 €**. Par ailleurs, dans le cadre du volet « transition écologique » (minimum de 10%) de l'enveloppe exceptionnelle des CTR, les achats de vélos électriques par les collectivités pourront également être soutenus.
 - **Augmentation du financement des itinéraires cyclables en rabatement sur les gares et points d'arrêt Aléop** avec une hausse de la part de financement de la Région à 50 % contre 30% actuellement, et un élargissement des itinéraires de rabatement de 3 à 9 km afin de prendre en compte le développement des vélos à assistance électrique et intégrer plus de zones d'emplois et d'activités dans les aménagements finançables ;
 - **Développement des abris sécurisés autour des gares et points d'arrêt routiers du réseau ALEOP ainsi qu'autour des points générateurs de flux de déplacement** (notamment les lycées et aires de covoiturage).

- ✓ **Mesure n°140** : Etendre le transport à la demande (TAD) à toutes les communes non desservies d'ici 2022 pour permettre, entre autres, aux usagers, notamment dans les territoires peu denses, de pouvoir rejoindre facilement des pôles d'attractivité ou des points d'arrêts structurants du réseau régional ALEOP. Le Conseil régional consacrera, dès 2020, un **budget supplémentaire de 400 000 €** pour le TAD pour atteindre **1,6M€ supplémentaires en 2022** une fois la couverture intégrale assurée.

- ✓ **Mesure n°141** : Développer la pratique du **covoiturage** et de **l'autopartage**, en partenariat avec les EPCI, en y consacrant **560 000 € supplémentaire dès 2020**. La **Région subventionnera les covoitureurs ligériens** pour chaque trajet interne à la Région (hors trajets internes aux Communautés d'agglomérations). Elle cofinancera le fonds d'amorçage de communautés de covoitureurs ainsi que des projets de lignes de covoiturage spontané et de plateformes numériques d'autopartage mises en place par les EPCI.

- ✓ **Mesure n°142** : **Faciliter l'éco-mobilité des salariés au sein des entreprises et lever les freins à la mobilité des demandeurs d'emploi en formation**. Le Conseil régional soutiendra dans ce cadre **trois dispositifs** :
 - La Région soutiendra à hauteur de **200 000 € le projet Mobil'Ethic**, lauréat d'un appel à projets national ADEME, qui vise à accompagner **le développement de l'éco-mobilité** des salariés au sein de **zones d'activités**, dont **5** en Pays de la Loire ;

 - Le Conseil régional, précurseur dans la mise en place de **l'indemnité kilométrique vélo** pour son propre personnel, **se portera volontaire pour faire partie des employeurs « test » du label « Entreprise Pro Vélo »**. Ce label est une initiative nationale portée par la FUB, l'ADEME et l'assureur Allianz, en partenariat avec des entreprises de conseil en mobilités durables (Ekodev et Cyclez). Le Conseil régional encouragera les employeurs publics et privés des Pays de la Loire à adopter ce label qui sera diffusé à l'échelle nationale au cours du second semestre 2020 ;

 - La Région soutient par ailleurs **les plateformes de mobilité départementales** qui dispensent une offre globale (conseil, accompagnement personnalisé, prêt, location ou réparation de véhicule, aide à la prise en charge de frais kilométriques ou transports en commun, conseil à la réparation ou à l'achat de véhicule) au bénéfice des **demandeurs d'emploi** entrés sur une formation relevant des programmes « Région Formation ».

- ✓ **Mesure n°143** : **Renforcer l'offre régionale de transports publics (trains et cars)**. Afin de poursuivre l'attractivité du réseau de transport régional Aléop et soutenir des comportements modaux respectueux de l'environnement, **l'année 2021** verra un **saut d'offre en matière de transport ferroviaire TER** (principalement sur les axes Nantes – Ancenis – Angers et Nantes – Clisson – Cholet suite à l'entrée en service du terminal technique d'Ancenis et la fin des travaux de modernisation de la ligne Clisson-Cholet) : au total, le développement de l'offre TER représentera un volume supplémentaire d'environ **641 000 trains.kilomètres** en année pleine par rapport au plan de transport annuel actuel, soit **une augmentation de 6% par rapport au plan de transport de 2020**. Son **coût supplémentaire pour la Région est estimé à 7 M€**. Par ailleurs, dès septembre 2020, un **renforcement de l'offre de service des lignes**

régulières interurbaines par autocars sera réalisé pour un budget complémentaire de 100 000 € pour la Région en 2020.

- ✓ **Mesure n°144** : Accélérer le déploiement du schéma d'accessibilité du réseau Aléop : la Région consacra 1,4 M en 2020 et 2 M€ en 2021 aux travaux de mise en accessibilité des gares prioritaires mentionnées au SDAP et des points d'arrêts routiers en soutien des collectivités locales gestionnaires de voirie routière. Une **Charte régionale** sera signée au second semestre 2020 avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'accessibilité pour formaliser les engagements de la Région et convenir des modalités d'association de ces derniers à la définition et au suivi de l'avancée du schéma régional d'accessibilité.

* * *

Enfin, pour tirer tous les enseignements de la crise :

- ✓ **Mesure n°145** : le Conseil régional proposera au Préfet de région, à l'ARS et aux représentants des départements, intercommunalités et communes d'organiser conjointement, à la **rentrée de septembre**, un temps consacré à un **retour d'expérience collectif** sur la **gestion de la crise sanitaire, économique et sociale**. Face à la rapidité qui a caractérisé cette crise, de nombreuses initiatives se sont déployées. Elles ont souvent été efficaces. Elles se sont parfois heurtées à des verrous bureaucratiques incompréhensibles. De temps à autres, elles auraient pu sans doute être mieux articulées et coordonnées pour gagner en efficience. En l'absence de traitement efficace établi et de disponibilité d'un vaccin contre le COVID-19, **le risque d'une « deuxième vague » à la rentrée ou durant l'hiver 2020/2021** ne peut être écarté. Un **travail d'anticipation, de planification et d'articulation** des actions respectives des acteurs publics et privés de notre région nous semble donc devoir être mené, au regard des **enseignements de la crise**, pour nous préparer sereinement à toutes les éventualités.

